

PROCÈS-VERBAL

Assemblée du conseil municipal
DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Chantal Rossi
Présidente du conseil

M^e Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal

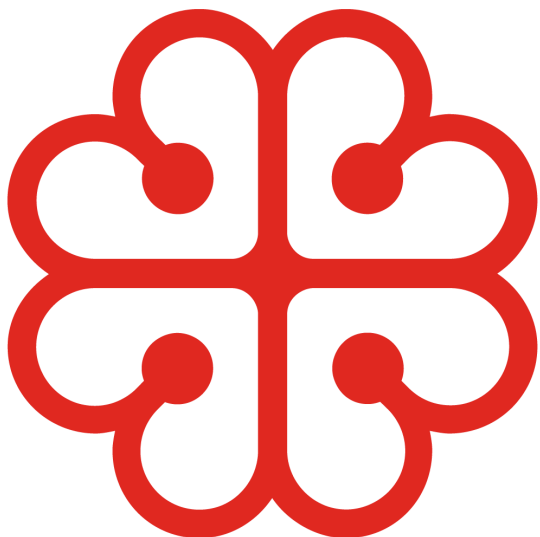


TABLE DES MATIÈRES

Séance du 21 septembre 2026, 13 h

PRÉSENCES 3

02 – Période de questions des membres du conseil..... 4

03 – Ordre du jour et procès-verbal – 03.01 6

15 – Déclaration / Proclamation 6

03 - Ordre du jour et procès-verbal – 03.02..... 11

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif 11

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement 11

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil 11

07 – Dépôt..... 12

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil 13

11 – Dépôt de pétitions 13

80 – Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation 13

20 – Affaires contractuelles..... 55

30 – Administration et finances 64

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement..... 67

42 – Adoption de règlements 69

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme 74

46 – Toponymie et voies publiques 78

50 – Ressources humaines 78

65 – Motion des conseillers 79

Séance du 21 septembre 2026, 19 h

PRÉSENCES 80

01 – Période de questions du public 80

51 – Nomination / Désignation 85

65 – Motion des conseillers 85

Fin de l’assemblée..... 89



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 septembre 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 septembre 2026 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES

Mesdames et messieurs

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pautzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela, Diana Varela, Maeva Vilain et Cathy Wong

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Jean François Lalonde, Benoit Langevin, Sonny Moroz, Vana Nazarian et Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 80.01 (42.04) :

Jean François Lalonde, Benoit Langevin, Sonny Moroz, Vana Nazarian et Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

Alain Dufort, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

La présidente du conseil municipal rend ensuite hommage, premièrement, à Johanne Lorrain, ancienne conseillère municipale de Montréal, décédée le 5 août dernier. Éluée de 1994 à 1998 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sous la bannière de Vision Montréal, Johanne Lorrain a notamment été responsable des dossiers de la culture et des finances au comité exécutif, en plus de siéger à la Commission administration et finances de la Communauté urbaine de Montréal. Mme Rossi précise, entre autres, qu'après sa carrière politique, elle a poursuivi son engagement au sein de l'administration municipale à titre de directrice générale de plusieurs villes et MRC.

Mme Rossi souligne également le décès de Serge Losique, survenu le 9 septembre dernier. Elle rappelle qu'en tant que fondateur du Festival des films du monde de Montréal en 1977, ce dernier a consacré sa vie au rayonnement du cinéma et de la culture à Montréal et professeur à l'Université Concordia dès 1962, il y a créé le premier cours crédité de cinéma en Amérique du Nord. Elle termine en affirmant que, grâce au travail de Serge Losique, Montréal a accueilli de nombreuses figures du cinéma international et renforcé l'influence culturelle montréalaise à l'échelle mondiale.

Elle adresse ses plus sincères condoléances aux familles, aux proches et à tous ceux qui ont côtoyé Johanne Lorrain ainsi que Serge Losique.

Par la suite, elle demande d'observer une minute de silence.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois de septembre, dont :

- 8 septembre : Journée internationale de l'alphabétisation
- 10 septembre : Journée mondiale de la prévention du suicide
- 12 septembre : Journée des parcs nationaux du Québec
- 12 au 26 septembre : Semaine du droit d'accès à l'information
- 13 au 19 septembre : Semaine de la municipalité
- 15 septembre : Journée internationale de la démocratie
- 21 septembre : Journée internationale de la paix
- 23 septembre : Journée de la visibilité bisexuelle
- 23 septembre : Journée internationale des langues des signes
- 30 septembre : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de septembre et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

- Christine Black, Dominic Perri, Sylvain Ouellet, Alba Zuniga Ramos, Alex Norris, Olivier Demers-Dubé et Benoît Langevin. Elle souligne également l'anniversaire du directeur général, Alain Dufort.

Par la suite, elle cède la parole successivement à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, ainsi qu'à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus. Mme Martinez Ferrada souligne le lancement de la campagne annuelle de Centraide qui se tiendra du 28 septembre au 31 octobre 2026. Elle rappelle les enjeux soutenus par la cause et finalement invite le personnel à participer activement aux activités organisées. Mme Alneus, à son tour, célèbre le début de la campagne Centraide et invite tous et toutes à participer et à donner généreusement aux activités proposées dans les arrondissements.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et la cheffe de l'Opposition officielle pour leurs interventions ainsi que les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

02 – Période de questions des membres du conseil

À 13 h 13, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de :</u> Ericka Alneus	Personnes en situation de l'itinérance : à quel moment seront installés les trente logements modulaires en attente? / Reformule sa question
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
<u>Question de :</u> Marie Plourde	Quelle est la stratégie de l'Administration afin qu'il y ait des engagements pour la métropole dans le cadre de la présente campagne électorale provinciale? / Commentaires sur le rendez-vous organisé par l'Union des municipalités du Québec où les cinq partis provinciaux étaient présents
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
<u>Question de :</u> François Limoges	Projet de tunnel sur la rue Van Horne : est-ce que le futur projet répondra à tous les besoins de mobilité? Est-ce qu'un projet signature, avec passerelle, est envisagé? / Souhaite que ce futur projet ne soit pas uniquement un lien routier et qu'il conserve l'aspect patrimonial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	notamment

<u>Question de :</u> Sarah V. Doyon	Société de transport de Montréal (STM) : est-ce que les coupures à la STM sont terminées et est-ce que l'offre de services sera augmentée? / Est-ce que l'Administration va maintenir dans son entièreté le corridor de mobilité durable Henri-Bourassa et sa connexion au REM?
<u>Réponse de :</u> Aref Salem	
<u>Question de :</u> Élise Tanguay	Crise du logement : comment l'Administration va maintenir l'abordabilité du logement? / Est-ce que l'Administration va maintenir les avantages actuels pour favoriser l'abordabilité?
<u>Réponse de :</u> Caroline Braun	
<u>Question de :</u> Martine Musau Muele	Plan pour faire face à la crise de l'itinérance : à combien se chiffre le cadre financier projeté au niveau provincial? Le cas échéant, quel est le parti politique provincial engagé à cette fin et quelle est la somme dont il est question? / Est-ce que le logement social est privilégié?
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard Soraya Martinez Ferrada	

À 13 h 46,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 10 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 10 minutes est agréée.

<u>Question de :</u> Émilie Brière	Quels sont les grands événements ciblés par l'Administration pour faire rayonner Montréal notamment et quelle est la stratégie à cet effet? / Reformule sa question
<u>Réponse de :</u> Stephanie Valenzuela Christine Black	
<u>Question de :</u> Carla Beauvais	Est-ce que l'Administration va rendre public le cadre de gouvernance (les balises) qui régira l'usage des caméras corporelles et est-ce que l'information recueillie sera strictement réservée aux enquêtes policières? / Reformule sa question
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 56.

À 13 h 56, la présidente du conseil cède la parole à la conseillère Martine Musau Muele qui soulève une question de privilège.

Mme Musau Muele croit qu'il y a un amalgame entre la pauvreté et les problèmes de toxicomanie et de santé mentale lorsqu'il est question de logements sociaux dans la crise de l'itinérance. Elle souhaite que la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, rectifie ses propos lors de son intervention afin de dissocier le besoin de logements sociaux pour les personnes dans la pauvreté et celles ayant besoin d'accompagnement.

La mairesse de Montréal est d'avis qu'on lui prête des intentions en soulevant cette question de privilège et aimerait que ce ne soit plus le cas. Elle réitère ses propos en précisant l'accompagnement qui est requis dans certaines situations.

La présidente en prend acte et clôt le débat.

À 13 h 59, la présidente du conseil dépose un nouveau plan de salle et cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 14 h, la présidente du conseil appelle la rubrique 03 - « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0922

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en y ajoutant les points 07.03, 07.04 et 07.05.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.01 à 15.03 dès maintenant et le point 51.01 vers 20 h 30.

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM26 0923

Déclaration soulignant l'importance de renforcer le rachat et le retrait des armes de type d'assaut

Attendu que des données de la GRC démontrent que la plupart des armes utilisées pour commettre des crimes, dont des fusillades de masse, sont des armes d'épaule et non des armes de poing illégales;

Attendu qu'une ou des armes de type d'assaut ont été impliquées lors du féminicide de masse à Polytechnique, ainsi que lors des fusillades de masse au Collège Dawson et à la mosquée de Québec;

Attendu que la majorité des policières et policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions au Canada l'ont été à l'aide d'armes longues, typiquement de grande puissance, comme ce fut le cas à Côte-des-Neiges en juin 2026, ainsi que dans plusieurs autres villes canadiennes où ont eu lieu des tragédies au cours desquelles des policières et policiers ont été atteints par balle;

Attendu que, malgré les demandes insistantes de divers groupes de personnes victimes ou survivantes de fusillades de masse, notamment PolySeSouvient et les Familles de Dawson pour le contrôle des armes, il est toujours légal d'acheter et de posséder une ou des armes d'assaut de type militaire au Canada avec un permis de possession et d'acquisition canadien (PPA);

Attendu qu'il est de la responsabilité des gouvernements d'adopter des lois qui contribuent à protéger la population civile ainsi que les membres des corps policiers partout au pays, ces derniers acceptant quotidiennement de s'exposer au danger afin d'assurer la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens;

Attendu qu'après la fusillade de masse de 2020 en Nouvelle-Écosse, Ottawa a interdit 1 500 modèles d'armes de type militaire, et a ajouté des modèles supplémentaires sur la liste des armes prohibées en 2024 et 2025, sans toutefois interdire le SKS, une arme militaire de conception soviétique qui a été le modèle le plus utilisé lors de fusillades de masse et de meurtres de policières et policiers au cours des dernières années au pays;

Attendu qu'en 2022, le gouvernement canadien a tenté, en vain, d'interdire le SKS au moyen de l'amendement G-46 apporté à l'ancien projet de loi C-21;

Attendu que la Nouvelle-Zélande a racheté et retiré les armes d'assaut de la circulation civile moins de six mois après la tuerie à Christchurch et que l'Australie a fait de même dans l'année qui a suivi la tuerie à Port Arthur, alors qu'il y a plus de six ans que le processus a été entamé au Canada.

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis
Émilie Brière

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - exprime tout son soutien aux victimes, aux familles et aux proches des personnes civiles et des policières et policiers ayant été tués ou blessés lors de fusillades de masse, et offre toutes ses condoléances aux personnes affectées par le deuil;
- 2 - se joint aux groupes de personnes victimes et survivantes de fusillades de masse pour affirmer que les armes conçues pour la guerre n'ont pas leur place entre les mains de personnes civiles, et que le gouvernement doit poser des gestes concrets afin de privilégier la sécurité publique;
- 3 - exhorte le gouvernement du Canada à concrétiser ses promesses électorales visant à compléter l'interdiction des armes de type d'assaut, à les retirer de la circulation civile et à limiter l'accès aux chargeurs à grande capacité, et ce, le plus rapidement possible.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, la mairesse de Montréal souligne le 20^e anniversaire de la fusillade du Collège Dawson et rend hommage à Anastasia De Sousa, décédée lors de cette tragédie. Poursuivant, elle rappelle notamment que cet événement a profondément marqué la collectivité montréalaise et nourri une réflexion durable sur la place des armes à feu dans la société. Évoquant également la récente fusillade de Côte-des-Neiges, qui a coûté la vie à l'agent Mohamed Lamine Benredouane et à Michel Mizrahi, Mme Martinez Ferrada insiste sur la nécessité de renforcer les mesures de prévention de la violence armée. À cet égard, elle invite le gouvernement fédéral à compléter l'interdiction des armes de type assaut, à retirer celles déjà en circulation et à limiter davantage l'accès aux chargeurs à grande capacité.

En conclusion, la mairesse de Montréal met en lumière l'engagement de PolySeSouvient et des Familles de Dawson pour le contrôle des armes, dont les démarches contribuent à faire avancer le débat sur le contrôle des armes à feu.

La présidente du conseil cède respectivement la parole aux conseillères Stephanie Valenzuela, Émilie Brière et Carla Beauvais.

Prenant la parole à son tour, Stephanie Valenzuela mentionne que les tragédies de Polytechnique et du Collège Dawson illustrent les conséquences dévastatrices de la violence armée. Convaincue que les armes de type assaut n'ont pas leur place dans la société, et à l'instar de la mairesse de Montréal, la conseillère demande au gouvernement du Canada de renforcer l'encadrement des armes à feu et réitère son appui aux organismes qui en réclament l'interdiction.

Quant à la conseillère Émilie Brière, cette dernière salue les personnes présentes et affirme que, comme membre de la communauté de Polytechnique, elle demeure particulièrement sensible à cet enjeu. Selon elle, les répercussions de ces tragédies ont été amplifiées par les armes utilisées et, bien que le contrôle des armes à feu ne relève pas des compétences municipales, les instances locales ont la responsabilité de relayer les préoccupations de la population.

Enfin, Carla Beauvais soutient, entre autres, qu'une arme conçue pour la guerre n'a pas sa place dans les rues. Faisant écho aux revendications de PolySeSouvient, la conseillère fait valoir la nécessité d'établir un échéancier clair pour le retrait des armes de type SKS ainsi que de prévoir les ressources requises pour la mise en œuvre de cette mesure.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM26 0924

Déclaration soulignant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît se trouver sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la Grande Paix, et remercie la nation Kanien'kehà:ka de son hospitalité en territoire non cédé;

Attendu que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation est observée le 30 septembre de chaque année au Canada, et a pour but de rendre hommage aux personnes survivantes des pensionnats, aux enfants disparus ainsi qu'aux familles et aux communautés qui ont été affectées;

Attendu qu'une commémoration publique officielle de l'histoire tragique et douloureuse des pensionnats demeure une composante essentielle du processus de réconciliation;

Attendu que plus de 150 000 enfants autochtones ont été envoyés dans les quelque 130 pensionnats qui ont été en activité au Canada entre 1831 et 1996, dont plus de 4000 n'en sont jamais revenus;

Attendu que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation se tient tous les 30 septembre depuis 2021, et qu'il s'agit de l'un des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;

Attendu que la date du 30 septembre, s'alignant avec la Journée du chandail orange - chaque enfant compte, est une occasion pour les personnes de partout au pays de réfléchir et de participer à des activités éducatives et commémoratives afin d'en apprendre davantage sur la richesse des patrimoines culturels et des histoires des Premières Nations, des Inuits et des Métis;

Attendu que les différentes nations et communautés autochtones contribuent au développement et au rayonnement de la Ville de Montréal dans toutes les sphères de la société et que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la mise en valeur et le respect de leur histoire, leurs langues, leurs savoirs, leurs traditions et leurs cultures;

Attendu que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 septembre 2007 a été endossée par la Ville de Montréal à l'unanimité le 21 août 2017;

Attendu que plusieurs actions posées par l'administration municipale témoignent de son engagement envers la réconciliation avec les peuples autochtones, notamment la création d'un poste de commissaire aux relations avec les peuples autochtones, l'intégration du pin blanc aux armoiries et au drapeau de la Ville, ainsi que la traduction de la Charte montréalaise des droits et responsabilités en Kanien'kéha;

Attendu que la première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones de la Ville de Montréal est parue en 2020, et que la deuxième mouture, actuellement en préparation avec la collaboration des partenaires autochtones, a pour objectif de répondre encore mieux aux réalités, aux attentes et aux priorités de l'heure, telles qu'exprimées par les communautés autochtones montréalaises;

Attendu que ces stratégies sont élaborées avec les communautés autochtones dans le but de guider les décisions de l'Administration et de faire évoluer les relations entre la Ville et les communautés et gouvernements autochtones dans un esprit de respect, de justice et d'humanité.

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Josué Corvil

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal observe la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le 30 septembre de chaque année en l'hommage aux personnes survivantes des pensionnats, aux enfants disparus et aux familles et communautés qui ont été affectées;

- 2- que la mémoire des pensionnats, la reconnaissance de la présence autochtone passée, présente et future dans la grande région de Montréal et la transformation des pratiques municipales par des gestes de réconciliation concrets sont au cœur de l'action de la Ville comme métropole de la réconciliation;
- 3- que la Ville de Montréal réaffirme son engagement à combattre, en collaboration avec les nations et les communautés autochtones, toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques auxquels font face les Montréalaises et les Montréalais autochtones, tout en favorisant leur épanouissement dans toutes les sphères de la société;
- 4- que la Ville de Montréal poursuive ses efforts envers la réconciliation avec les peuples autochtones via ses politiques publiques et ses plans d'action, de même que par ses initiatives en développement économique, en urbanisme, en habitation et dans les domaines social et culturel;
- 5- que le conseil municipal invite les Montréalaises et les Montréalais à se joindre aux communautés autochtones pour célébrer la richesse de leur culture en prenant part aux activités organisées dans le cadre de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Josué Corvil pour la présentation de la Déclaration, puis à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus.

D'entrée de jeu, le conseiller Josué Corvil annonce que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation constitue un moment pour se souvenir, écouter et réfléchir à notre responsabilité collective. Il affirme que la vérité constitue une première étape vers la réconciliation et insiste sur l'importance d'écouter les personnes survivantes, de mieux connaître l'histoire des peuples autochtones, de respecter leurs droits et de valoriser leurs langues et leurs cultures.

À cet égard, M. Corvil ajoute que la réconciliation doit se poursuivre au quotidien et se traduire par des actions concrètes puis, à ce titre, il rappelle plusieurs gestes posés par la Ville de Montréal depuis 2017, notamment l'ajout du pin blanc au drapeau de la Ville, l'inauguration du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le lancement, en 2026, d'un premier appel de projets destiné aux organismes autochtones. En conclusion, il souligne le 325^e anniversaire de la Grande Paix de Montréal et affirme que la réconciliation constitue une responsabilité partagée qui commence par la vérité, se poursuit par le respect et se concrétise par l'action.

À son tour, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, joint sa voix à celle de son collègue en soutien à la Déclaration et invite la population à aller à la rencontre des communautés des Premières Nations, proposant, entre autres, la visite d'expositions et de lieux culturels permettant de mieux connaître leur histoire et leur réalité. Elle invite également la population à arborer la couleur orange le 30 septembre et souligne l'importance de se souvenir, d'établir des liens avec les communautés autochtones et de faire preuve d'ouverture et de curiosité à leur égard.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM26 0925

Déclaration pour souligner la Journée internationale de la démocratie

Attendu que la Journée internationale de la démocratie a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 septembre 2007 dans le cadre d'une résolution visant à encourager les gouvernements à renforcer et consolider la démocratie;

Attendu que cette journée s'inscrit dans le prolongement de la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée en 1997 par l'Union interparlementaire, qui met en lumière les principes fondamentaux du régime démocratique;

Attendu que l'objectif de la Journée internationale de la démocratie est notamment de rappeler que la démocratie est un processus qui évolue et qui nécessite un engagement permanent des États, des institutions et des citoyennes et citoyens pour assurer son bon fonctionnement;

Attendu que cette journée constitue également une occasion de réfléchir aux menaces auxquelles sont confrontés les systèmes démocratiques, notamment la désinformation, la polarisation et l'érosion de la confiance du public envers les institutions démocratiques;

Attendu que la liberté d'expression est un droit humain fondamental, inscrit à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

Attendu que la démocratie repose sur la participation active, éclairée et inclusive des citoyennes et citoyens à la vie publique et que les gouvernements de proximité jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la confiance du public envers les institutions démocratiques;

Attendu que la Ville de Montréal encourage les Montréalaises et les Montréalais à faire entendre leur voix, tant dans le cadre de processus électoraux que lors d'instances démocratiques locales, telles que les séances du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les commissions et les consultations publiques ainsi que les forums citoyens;

Attendu que la Ville de Montréal favorise la vitalité démocratique sur son territoire en soutenant la participation citoyenne, notamment par l'entremise d'initiatives comme Réalisons Montréal, qui permet aux résidentes et résidents de contribuer directement au choix de projets collectifs dans les arrondissements;

Attendu que, dans le cadre de sa Politique de données ouvertes, la Ville de Montréal contribue au renforcement de la démocratie en favorisant un accès transparent et gratuit aux données municipales, permettant ainsi à la population de mieux comprendre l'action publique et d'y participer.

Il est proposé par Maude Thérout-Séguin

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal souligne, le 15 septembre, la Journée internationale de la démocratie et réaffirme l'importance des valeurs démocratiques, de la participation citoyenne et du respect des libertés fondamentales pour le développement de sociétés justes et inclusives;
- 2- que la Ville de Montréal souligne l'importance des diverses instances et mécanismes de participation citoyenne qui permettent aux Montréalaises et Montréalais de faire entendre leur voix dans l'élaboration de projets qui transforment leurs milieux de vie;
- 3- que la Ville de Montréal poursuive ses efforts visant à assurer un accès ouvert et transparent aux données publiques municipales afin de favoriser la participation citoyenne, l'innovation et la confiance envers les institutions;
- 4- qu'à l'approche des prochaines élections provinciales, la Ville de Montréal invite les citoyennes et les citoyens à exercer leur droit de vote, geste fondamental de participation à la vie démocratique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Maude Thérout-Séguin pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, la conseillère Maude Thérout-Séguin souligne que la Journée internationale de la démocratie, célébrée le 15 septembre, proclamée par l'ONU en 2007, repose sur l'engagement constant des institutions, des gouvernements ainsi que des citoyennes et citoyens qui la font vivre quotidiennement. Elle indique, entre autres, qu'en cette période marquée par les fausses informations, les divisions sociales et la baisse de confiance envers les institutions, l'important est de réaffirmer notre attachement aux valeurs démocratiques qui s'incarnent par le dialogue et la participation citoyenne.

De plus, Mme Thérout-Séguin mentionne que la Ville favorise la participation citoyenne et la transparence en multipliant les occasions pour la population de s'exprimer et en facilitant l'accès aux informations municipales. Elle croit également que la liberté d'expression et l'écoute de la population sont des fondements essentiels de la démocratie, puisqu'ils favorisent le dialogue, le débat public et l'engagement citoyen. En terminant, elle invite la population à exercer son droit de vote à l'approche des prochaines élections provinciales.

La présidente remercie la conseillère Maude Thérout-Séguin pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

03 - Ordre du jour et procès-verbal

À 14 h 25, la présidente du conseil rappelle la rubrique 03 - « Ordre du jour et procès-verbal ».

CM26 0926

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2026, à 13 h

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 septembre 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 14 h 25, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} au 31 août 2026
- 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2026
- 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2026

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

À 14 h 26, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 05.01 Résolution CA26 210161 du conseil d'arrondissement de Verdun - Déclaration pour demander au prochain gouvernement du Québec un engagement ferme pour une école secondaire à L'Île-des-Sœurs
- 05.02 Résolution CA26 22 0154 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Déclaration en hommage à Oliver Jones

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 26, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse de Dimitrios (Jim) Beis à Carla Beauvais, relativement à sa question écrite sur la ventilation du budget de rémunération et de temps supplémentaire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse de Luis Miranda à Céline-Audrey Beauregard, relativement à sa question au point 20.33 du conseil municipal du 24 août 2026

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse de Chantal Gagnon à Émilie Brière, relativement à sa question au point 80.01 (20.21) du conseil municipal du 24 août 2026

07 – Dépôt

À 14 h 27, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

CM26 0927

Dépôt du Bilan 2025 du traitement des demandes d'accès aux documents

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le document intitulé « Bilan 2025 du traitement des demandes d'accès aux documents », et le conseil en prend acte.

07.01 1269579001

CM26 0928

Dépôt du portrait annuel sur l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le document intitulé « Portrait annuel sur l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2025 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1260105001

CM26 0929

Ajout - Dépôt du rapport public 2026 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé « Rapport de recommandations à la suite d'une enquête concernant la sous-traitance dans le cadre de contrats de collecte et de transport de matières résiduelles découlant de l'appel d'offres 23-19726 »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport intitulé « Rapport public 2026 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé « Rapport de recommandations à la suite d'une enquête concernant la sous-traitance dans le cadre de contrats de collecte et de transport de matières résiduelles découlant de l'appel d'offres 23-19726 », et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.03

CM26 0930

Ajout - Dépôt du rapport public 2026 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé « Rapport de recommandations à la suite d'une enquête concernant la sous-traitance dans le cadre de contrats de collecte et de transport de matières résiduelles dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport public 2026 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé « Rapport de recommandations à la suite d'une enquête concernant la sous-traitance dans le cadre de contrats de collecte et de transport de matières résiduelles dans l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension », et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.04

CM26 0931

Ajout - Dépôt du rapport public 2026 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé « Rapport de recommandations à la suite d'une enquête concernant la sous-traitance dans le cadre de contrats de collecte et de transport de matières résiduelles dans l'arrondissement de Saint-Laurent »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport public 2026 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé « Rapport de recommandations à la suite d'une enquête concernant la sous-traitance dans le cadre de contrats de collecte et de transport de matières résiduelles dans l'arrondissement de Saint-Laurent », et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.05

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 14 h 35, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CM26 0932

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 - Rapport et recommandations »

Le conseiller Richard Deschamps, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 – Dépôt de pétitions

À 14 h 39, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

À 14 h 39, la présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 14 h 39,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0933

Conclure une entente-cadre avec Aqua Data inc., pour la fourniture de compteurs d'eau de 50 à 300 millimètres sans pièces mécaniques pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente 341 721,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21479 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Aqua Data inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau de 50 à 300 millimètres sans pièces mécaniques pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 341 721,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21479;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1264185005
80.01 (20.01)

CM26 0934

Exercer l'option de la prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de robinets-vannes destinés aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Wolseley Canada inc. (CG24 0709)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de robinets-vannes destinés aux différents arrondissements et unités d'affaires de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Wolseley Canada inc. (CG24 0709).

Adopté à l'unanimité.

1265588002
80.01 (20.02)

CM26 0935

Conclure une entente-cadre avec Granulat Provincial, pour la fourniture et la livraison sur demande des abrasifs, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 3 128 191,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21467 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Granulat Provincial, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des abrasifs, pour une somme maximale de 2 720 166,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21467;
- 2- d'autoriser une dépense de 408 025,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Granulat Provincial;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des villes liées participantes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267360004
80.01 (20.03)

CM26 0936

Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc., pour les travaux de décontamination et de déconstruction de trois édifices situés aux 1092 à 1106, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 920 461,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15990 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Excavation René St-Pierre inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de décontamination et de déconstruction de trois édifices situés aux 1092 à 1106, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 708 047,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15990;
- 2- d'autoriser une dépense de 141 609,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 70 804,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation René St-Pierre inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269544001
80.01 (20.04)

CM26 0937

Abroger la résolution CG26 0345 visant à approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville de Montréal et Studio Supply and Demand inc., pour la tenue de l'exposition intitulée « L'Odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'abroger la résolution CG26 0345 visant à approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville et Studio Supply and Demand inc., pour la tenue de l'exposition intitulée « L'Odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère.

Adopté à l'unanimité.

1269442006
80.01 (20.05)

À 14 h 41,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0938

Approuver le projet de la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal et Gallion Équité S.E.C., souhaitent repousser de trois mois la date de début du bail, soit à partir du 1^{er} novembre 2026, pour les espaces situés au 8^e et 9^e étage ainsi que de prolonger le bail de trois mois, soit jusqu'au 31 mai 2036, pour les espaces situés au 8^e, 9^e et 10^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, loué à des fins de bureaux, pour une dépense totale additionnelle de 743 120,94 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville et Gallion Équité S.E.C., souhaitent repousser de trois mois la date de début du bail, soit à partir du 1^{er} novembre 2026, pour les espaces situés au 8^e et 9^e étage ainsi que de prolonger le bail de trois mois, soit jusqu'au 31 mai 2036, pour les espaces situés au 8^e, 9^e et 10^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, loué à des fins de bureaux, pour une dépense additionnelle de 398 416,69 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de la deuxième convention de modification du bail;
- 2 - d'autoriser la dépense de 344 704 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement et des contingences payables au locateur Gallion Équité S.E.C.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264069005
80.01 (20.06)

CM26 0939

Approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nimalan Masilamany, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2026, un immeuble dont le terrain est d'une superficie de 334,4 mètres carrés et le bâtiment d'une superficie d'environ 206 mètres carrés, situés au 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de mécanique automobile, pour un loyer total de 94 200,36 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue à Nimalan Masilamany, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2026, un immeuble dont le terrain est d'une superficie de 334,4 mètres carrés et le bâtiment d'une superficie d'environ 206 mètres carrés, situé au 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de mécanique automobile, pour un loyer total de 94 200,36 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265372003
80.01 (20.07)

CM26 0940

Accorder un soutien financier de 250 000 \$, à l'École Polytechnique de Montréal, afin de soutenir exclusivement le programme de recherche de la Chaire Mobilité, échelonné sur cinq ans (2026-2030) / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Direction générale vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour l'année 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$, à l'École Polytechnique de Montréal, afin de soutenir exclusivement le programme de recherche de la Chaire Mobilité, échelonné sur cinq ans (2026-2030);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Direction générale vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour l'année 2026;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265548001
80.01 (20.08)

CM26 0941

Autoriser la modification de la source de financement pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Constructions Concreate Itée (CG26 0337) et régulariser les dépenses pour ces travaux non capitalisables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser la modification de la source de financement pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Constructions Concreate Itée (CG26 0337);
- 2- d'imputer cette dépense non capitalisable conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267231015
80.01 (20.09)

CM26 0942

Exercer l'option de la première prolongation de six mois et autoriser une dépense additionnelle de 193 215,49 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement pour le parc Frédéric-Back, le TAZ et le stade de soccer de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) (lot 2) (CG23 0325)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de six mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 193 215,49 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement du lot 2 dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) (CG23 0325);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1265540002
80.01 (20.10)

À 14 h 45,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0943

Exercer l'option de la première et de la deuxième prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 2 623 890,44 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0485), majorant ainsi le montant total du contrat à 6 382 188,04 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première et de la seconde prolongation de 12 mois chacune;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 623 890,44 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0485);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268321003
80.01 (20.11)

CM26 0944

Exercer l'option de la première et de la deuxième prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 5 810 406,78 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service des affaires juridiques, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0739), majorant ainsi le montant total du contrat à 15 440 955,57 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première et de la seconde prolongation de 12 mois chacune;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 810 406,78 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service des affaires juridiques, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0739);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268321002
80.01 (20.12)

CM26 0945

Accorder un contrat à Paysagiste Solarco inc., pour les services techniques de déneigement des chemins de service et des stationnements du Grand parc de l'Ouest - secteurs de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 178 330,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21457 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Paysagiste Solarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services techniques de déneigement des chemins de service et des stationnements du Grand parc de l'Ouest, secteurs de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 178 330,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21457;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Paysagiste Solarco inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265540003
80.01 (20.13)

CM26 0946

Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux d'abattage de frênes et d'arbres dépérissants d'autres essences dans le Grand parc de l'Ouest (lot 1), pour 2026 à 2028 - Dépense totale de 1 713 041,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21459 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes et d'arbres d'autres essences dépérissants dans le Grand parc de l'Ouest (lot 1), pour la période de 2026 à 2028, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 370 433,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21459;
- 2- d'autoriser une dépense de 137 043,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 564,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269196002
80.01 (20.14)

CM26 0947

Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, ainsi qu'un budget de revenus équivalent à cette dépense pour des travaux connexes réalisés par la Ville de Montréal dans le cadre du projet intégré Berri-UQAM et facturables à la Société de transport de Montréal en vertu de l'entente (CG25 0479)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, dans le cadre du projet intégré Berri-UQAM (CG25 0479);
- 2- d'autoriser un budget de revenus équivalent à cette dépense pour des travaux connexes réalisés par la Ville et facturables à la Société de transport de Montréal en vertu de l'entente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1267231036
80.01 (20.15)

À 14 h 50,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0948

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour les services professionnels de développement et de correction pour des solutions mobiles natives et React Native, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 1 053 056,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21434 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de développement et de correction pour des solutions mobiles natives et React Native, pour une somme maximale de 1 053 056,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21434;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267655007
80.01 (20.16)

CM26 0949

Conclure une entente-cadre avec Groupe Thomas Marine inc., pour les services d'entretien et de réparation pour les embarcations de sauvetage nautiques et leurs remorques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 809 709,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21441 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Groupe Thomas marine inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation d'embarcations de sauvetage nautiques et leurs remorques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 674 757,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21441;
- 2- d'autoriser une dépense de 134 951,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Thomas Marine inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation au budget d'agglomération puisque le dossier concerne des appareils du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1260499002
80.01 (20.17)

CM26 0950

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 070 691,10 \$, taxes incluses, pour les services de maintenance, d'entretien et de soutien du Système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à DXC Technology Cie (CG06 0101, CG22 0679), majorant ainsi le montant total du contrat à 55 392 982,79 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 070 691,10 \$, taxes incluses, pour la maintenance, l'entretien et le soutien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat accordé à la firme DXC Technology Cie (CG06 0101, CG22 0679);
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266634002
80.01 (20.18)

CM26 0951

Conclure une entente-cadre avec PMI-Montréal inc., pour les services professionnels pour des parcours de formation en gestion de projets, pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 133 371 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle PMI Montréal inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour des parcours de formation en gestion de projets, pour une somme maximale de 133 371 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 juillet 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction du bureau de projet du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269859004
80.01 (20.19)

CM26 0952

Autoriser une dépense additionnelle de 994 227,15 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en conception et en réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Groupe Intervia inc. (CG25 0051), majorant ainsi le montant total de l'entente à 2 485 567,88 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 994 227,15 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en conception et en réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Groupe Intervia inc. (CG25 0051);
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265072001
80.01 (20.20)

À 14 h 52,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0953

Conclure une entente-cadre avec M3P Conseils inc., pour les services professionnels en architecture des technologies de l'information spécialisés, pour la conception et la gestion d'infrastructures de centres de données et en infonuagique (IaaS et PaaS), d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 603 618,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21446 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle M3P Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture des technologies de l'information spécialisés, pour la conception et la gestion d'infrastructures de centres de données et en infonuagique (IaaS et PaaS), pour une somme maximale de 603 618,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21446;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de M3P Conseils inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265942006
80.01 (20.21)

CM26 0954

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 5 819 298,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipes de travail et des équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égouts, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG24 0016), majorant ainsi le montant total de l'entente à 23 277 194,64 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 819 298,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipes de travail et des équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égouts, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG24 0016);
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265072002
80.01 (20.22)

CM26 0955

Conclure une entente-cadre avec Digital tango ltée, pour les services professionnels pour le parcours de formation « Agilité à l'échelle - Produits », pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 114 400,13 \$, taxes incluses (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Digital tango ltée, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour le parcours de formation « Agilité à l'échelle - gestion de produit », pour une somme maximale de 114 400,13 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 juillet 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction du bureau de projet, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269859005
80.01 (20.23)

CM26 0956

Accorder un soutien financier de 375 000 \$ à La Base entrepreneuriale HEC Montréal, pour la réalisation du projet « Momentum Montréal », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 2 (2022-2025) et Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ à La Base entrepreneuriale HEC Montréal, pour la réalisation du projet « Momentum Montréal », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 2 (2022-2025) et Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269502003
80.01 (20.24)

CM26 0957

Accorder un contrat à Aréo-Feu ltée, pour la fourniture de 150 ensembles de vêtements de protection mécanique pour le Groupe de sauvetage technique du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 275 077,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21439 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Aréo-Feu ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 150 ensembles de vêtements de protection mécanique pour le Groupe de sauvetage technique du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 275 077,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21439;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Aréo-Feu ltée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266953001
80.01 (20.25)

À 14 h 54,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0958

Accorder un contrat à Logistique Unicorp inc., pour la fourniture de 160 ensembles de vêtements de protection chimique pour le Groupe d'intervention en matières dangereuses pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 311 510,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21440 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Logistique Unicorp inc., le contrat pour la fourniture de 160 ensembles de vêtements de protection chimique pour le Groupe d'intervention en matières dangereuses pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 311 510,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21440;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Logistique Unicorp inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266953002
80.01 (20.26)

CM26 0959

Conclure des ententes-cadres avec M2D Leadership, pour les services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville de Montréal, d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, incluant une option de prolongation de deux ans - Montant estimé des ententes : 820 404,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21449 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, incluant une option de prolongation de deux ans, par laquelle M2D Leadership, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville, pour une somme maximale de 820 404,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21449;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de M2D Leadership;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1264716001
80.01 (20.27)

CM26 0960

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour les services de maintenance des équipements et des logiciels de stockage existants, pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 30 novembre 2027 - Dépense totale de 1 465 997,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21447 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de maintenance des équipements et des logiciels de stockage existants, pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 30 novembre 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 465 997,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21447;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260094002
80.01 (20.28)

CM26 0961

Accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Outil corporatif de gestion de projet, pour la période du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029 - Dépense totale de 1 493 847,18 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 34 877 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Outil corporatif de gestion de projet, pour la période du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029, pour une somme maximale de 1 493 847,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 877 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au MCN, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269563008
80.01 (20.29)

CM26 0962

Accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Gestion des services d'entreprise, pour une période de 36 mois, soit du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029 - Dépense totale de 4 765 686,03 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 91 231,25 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Gestion des services d'entreprise (ITSM), pour la période du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029, pour une somme maximale de 4 288 539,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au MCN, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 3- d'autoriser une dépense de 477 146,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269563007
80.01 (20.30)

À 14 h 56,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0963

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an - Dépense totale de 373 289,33 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 373 289,33 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 juillet 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260629001
80.01 (20.31)

CM26 0964

Autoriser une dépense additionnelle de 997 352,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de variation de quantités, pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique CNC (2002) inc. (CG23 0651), majorant ainsi le montant total du contrat à 5 152 987,95 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 831 127,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique CNC (2002) inc. (CG23 0651);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 166 225,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique CNC (2002) inc. (CG23 0651);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267482001
80.01 (20.32)

CM26 0965

Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Printemps numérique, pour la mise en place de son événement MTL Connecte, du 13 au 16 octobre 2026, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Printemps numérique, pour la mise en place de son événement MTL Connecte, du 13 au 16 octobre 2026, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267339001
80.01 (20.33)

CM26 0966

Accorder trois contrats à 9413-2925 Québec inc. (Plomberie HKLI), pour les services d'entretien préventif et de travaux de plomberie, sur demande, pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 050 275,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21278 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9413-2925 Québec inc. (Plomberie HKLI), plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour les services d'entretien préventif et de travaux de plomberie, sur demande, pour divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21278 :

<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses - excluant contingences)</u>
1	760 645,86 \$
2	1 253 664,41 \$
3	527 585,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 508 379,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9413-2925 Québec inc. (Plomberie HKLI);

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267157013
80.01 (20.34)

CM26 0967

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Coopérative de solidarité Carbone (CG25 0321), afin de retirer l'objectif 1 de l'annexe 1 et de réduire le montant initial de la contribution financière de 265 000 \$ à 68 000 \$ / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et la Coopérative de solidarité Carbone (CG25 0321), afin de retirer l'objectif 1 de l'annexe 1 et de réduire le montant initial de la contribution financière de 265 000 \$ à 68 000 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265396002
80.01 (20.35)

À 14 h 57,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0968

Approuver le projet d'entente de contribution entre sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, et la Ville de Montréal, dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement - Volet de prestation directe, pour un montant de 128 374 229 \$, en remboursement des dépenses encourues par la Ville pour la réalisation d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de rétention des eaux pluviales, à la suite du décret d'autorisation 1312-2026, en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de contribution entre sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et la Ville de Montréal, dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement – Volet de prestation directe, pour un montant de 128 374 229 \$, en remboursement des dépenses encourues par la Ville pour la réalisation d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de rétention des eaux pluviales, à la suite du décret d'autorisation 1312-2026 en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ c. M-30);
- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à signer l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267352003
80.01 (20.36)

CM26 0969

Approuver le projet d'acte de servitude par lequel Sa Majesté le Roi du Chef du Canada cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle d'utilités publiques d'une durée de 49 ans avec droit de maintenir, remplacer, réparer, inspecter, entretenir et exploiter le collecteur LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans contrepartie monétaire et aux conditions stipulées au projet d'acte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel Sa Majesté le Roi du Chef du Canada cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle d'utilités publiques d'une durée de 49 ans avec droit de maintenir, remplacer, réparer, inspecter, entretenir et exploiter le collecteur LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans contrepartie monétaire et aux conditions stipulées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1267211006
80.01 (20.37)

CM26 0970

Conclure un contrat à commandes avec AVI-SPL Canada Itée et Solution-d Canada inc., pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de la dépense : 3 495 047,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21445 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani
 appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure un contrat à commande, d'une durée de 36 mois, avec les firmes désignées plus bas soumissionnaires conformes, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements audiovisuels pour les salles de réunion de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville, pour une somme totale maximale de 3 039 171,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21445;

<u>Adjudicataires</u>	<u>Rang d'utilisation des ententes-cadres</u>
AVI-SPL Canada Ltée	1
Solution-d Canada inc.	2

- 2- d 'autoriser une dépense de 455 875,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de AVI-SPL Canada Ltée et Solution-d Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269563006
80.01 (20.38)

CM26 0971

Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc., pour les travaux de déconstruction de l'édifice situé au 7500, rue St-Denis (ancien hôpital chinois), dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 3 171 084,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15989 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani
 appuyé par Caroline Braun

Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de déconstruction de l'édifice situé au 7500, rue St-Denis (ancien hôpital chinois), dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 536 867,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15989;
- 2- d'autoriser une dépense de 380 530,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 253 686,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation René St-Pierre inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267988001
80.01 (20.39)

CM26 0972

Autoriser une dépense additionnelle de 713 102,29 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage cellule 2, étape 4 au lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées dans le cadre du contrat accordé à Nordmec construction inc. (CE25 1227), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 113 510,54 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 570 481,83 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage cellule 2, étape 4 au lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées dans le cadre du contrat accordé à Nordmec construction inc. (CE25 1227);
- 2- d'autoriser une dépense de 57 048,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 28 524,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 57 048,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Nordmec construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1263772002
80.01 (20.40)

À 14 h 59,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 01, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 20, le conseil reprend ses travaux sur le réuni des points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45).

CM26 0973

Accorder un soutien financier de 471 000 \$ à Maison Saint-Dominique, afin de combler un manque à gagner pour la construction d'un immeuble situé au 2480, rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 471 000 \$ à Maison Saint-Dominique afin de combler un manque à gagner pour la construction d'un immeuble situé au 2480, rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260072001
80.01 (20.41)

CM26 0974

Accorder un contrat à 9232-3914 Québec inc., pour les services d'entretien ménager de neuf bâtiments du Grand parc de l'ouest - secteur Cap-Saint-Jacques, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 704 619,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21411 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9232-3914 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien ménager de neuf bâtiments du Grand parc de l'ouest - secteur Cap-Saint-Jacques, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme 671 065,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21411;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 553,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9232-3914 Québec inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264352005
80.01 (20.42)

CM26 0975

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'École des entrepreneurs du Québec (CG24 0738), autorisant la modification dans l'annexe 1 pour inclure le projet Humaxis et de reporter la date d'échéance au 31 mars 2027

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'École des entrepreneurs du Québec (CG24 0738), autorisant la modification dans l'annexe 1 pour inclure le projet Humaxis et de reporter la date d'échéance au 31 mars 2027.

Adopté à l'unanimité.

1268298004
80.01 (20.43)

CM26 0976

Accorder un soutien financier de 1 600 000 \$ à la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), pour la démolition de l'immeuble situé au 1030, rue Beaubien Est et 6469, rue Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 600 000 \$ à Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), pour la démolition de l'immeuble situé au 1030, rue Beaubien Est et 6469 rue Boyer dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- de déléguer à la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation la signature du contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1263956001
80.01 (20.44)

CM26 0977

Accorder un soutien financier totalisant 1 209 673 \$ à différents organismes, sur une période de deux ans se terminant le 31 mars 2028, dans le cadre de la Convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 209 673 \$, sur une période de deux ans se terminant le 31 mars 2028, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) :

<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Soutien financier 2026-2028</u>
Association d'entraide Le Chaînon inc.	Accompagnement et savoir collectif sur la précarité migratoire des femmes en situation d'itinérance	81 797 \$
Auberge Madeleine	Passerelles vers l'inclusion	111 112 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Sécurisation culturelle autochtone et stabilité résidentielle des femmes	100 848 \$
La Maison Marguerite de Montréal inc.	Poste d'intervenante au suivi post hébergement	94 461 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accompagnement spécialisé des femmes migrantes en itinérance	111 112 \$
Bureau de consultation-jeunesse inc.	Enracine-toi	247 698 \$
Les Maisons de l'Ancre inc.	Soutien_Dignité	110 778 \$
Logifem inc.	Chez soi pour de bon : prévenir l'itinérance des femmes	111 112 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	Ambassadeurs d'immeuble	130 755 \$
Qavvivik centre de santé familiale et communautaire inuit	Soutenir les femmes inuites en situation ou à risque d'itinérance fréquentant le Square Cabot	110 000 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268444001
80.01 (20.45)

À 15 h 22,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0978

Accorder un soutien financier totalisant 760 033 \$ à différents organismes, pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 760 033 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants et les projets indiqués en regard de chacun d'eux, du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024-2029);

Organisme	Projet	Soutien financier 2026-2028
Regroupement d'Organismes en Hébergement pour Personnes Migrantes	Se concerter contre la précarité : prévenir l'itinérance des personnes migrantes	160 033 \$
Médecins du monde	La proximité et le renforcement des capacités pour prévenir l'itinérance chez les populations migrantes à statut précaire	300 000 \$
Mission communautaire de Montréal	Droit Mobile : Cliniques juridiques en centre d'hébergement	300 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1267968001
80.01 (20.46)

CM26 0979

Accorder un soutien financier maximal de 2 000 000 \$ à Communia, afin de réaliser le projet d'habitation sociale préfabriqué, situé au 2055, rue Elmhurst, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Approuver le projet de convention à cet effet / Mandater le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation afin de préparer un projet de convention établissant les conditions et les modalités pour une contribution financière maximale de 8 250 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 2 000 000 \$ à Communia, afin de réaliser le projet d'habitation sociale préfabriquée située au 2055, rue Elmhurst, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - de mandater le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation afin de préparer une convention de contribution établissant les conditions et les modalités pour une contribution financière maximale de 8 250 000 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268370001
80.01 (20.47)

CM26 0980

Accorder soutien financier de 13 151 528 \$ à Immobilier collectif - Point commun, pour la construction d'un immeuble de 395 logements abordables et abordables intermédiaires sur les lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945 et 6 387 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser des budgets de revenus et de dépenses équivalents au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, selon la convention de contribution financière, pour un montant de 6 575 764 \$ en 2026 et de 6 575 764 \$ en 2027 et qui fait l'objet, par la suite, d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder soutien financier de 13 151 528 \$ à Immobilier collectif – Point commun, pour la construction d'un immeuble de 395 logements abordables et abordables intermédiaires sur les lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945 et 6 387 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Immobilier collectif – Point commun, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4 - d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, selon la convention de contribution, pour un montant de 6 575 764 \$ en 2026 et de 6 575 764 \$ en 2027 et qui fait l'objet, par la suite, d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1263716001
80.01 (20.48)

CM26 0981

Abroger la résolution CG25 0506 / Approuver l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial, d'une valeur totale de 20 058 161 \$, entre le ministre délégué aux régions, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant total de 20 058 161 \$, pour les années 2025 à 2028, au Service du développement économique / Approuver l'Avenant numéro 1 à l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial, entre le ministre délégué aux régions, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'abroger la résolution CG25 0506;
- 2 - d'approuver l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité – Volet développement territorial, d'une valeur totale de 20 058 161 \$, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant total de 20 058 161 \$, pour les années 2025 à 2028, au Service du développement économique;
- 4 - d'approuver l'Avenant 1 à l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – développement territorial, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269502002
80.01 (20.49)

CM26 0982

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Abroger la résolution CG25 0602 / Approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville cède, sans compensation financière, à Communia, à des fins d'un projet résidentiel hors marché, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 mètres carrés, constitué du lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Autoriser Communia à entreprendre les travaux de construction sur le lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, avant la signature de l'acte de cession / Autoriser une dépense de dépréciation de 877 488 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation / Fermer et retirer du domaine public le lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'abroger la résolution CG25 0602;
- 3- d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville cède, sans compensation financière, à Communia, à des fins d'un projet résidentiel hors marché, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 mètres carrés, connu et désigné comme étant le lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;

- 4- de fermer et retirer du domaine public le lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit;
- 5- d'autoriser l'organisme Communia à entreprendre les travaux de construction avant la signature de l'acte de cession;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession, sous réserve que l'organisme Communia démontre, à la satisfaction de la Ville de Montréal, qu'il a obtenu le financement nécessaire pour permettre la réalisation du projet immobilier et que le projet immobilier répond aux conditions de la promesse;
- 7- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession, pour autant que, selon l'avis du Service des affaires juridiques, la version finale de l'acte soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 8- d'autoriser une dépense de dépréciation de 877 488 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation;
- 9- d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268290005
80.01 (20.50)

À 15 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0983

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pure Technologies Ltd., pour les services professionnels d'installation de fibre optique ainsi que de surveillance en continu des conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301 sur 38 kilomètres, pour une période de 10 ans, incluant une option de prolongation de cinq ans - Dépense totale de 26 772 331,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21416 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Pure Technologies Ltd., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'installation de fibre optique ainsi que de surveillance en continu des conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301 sur 38 kilomètres, pour une période de 10 ans, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 24 338 482,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21416;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 433 848,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pure Technologies Ltd.;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau à prolonger le contrat pour cinq périodes additionnelles d'un an chacune avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260607001
80.01 (20.51)

CM26 0984

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Selto Distribution inc., pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées, pour une durée de sept mois - Montant estimé des ententes : 28 215 962,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21466 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de sept mois, avec Selto Distribution inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour une somme maximale de 23 513 302,24 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21466;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Selto Distribution inc.	Groupe A (Sel régulier)	21 508 426,25 \$
Selto Distribution inc.	Groupe B (Sel traité)	2 004 875,99 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 4 702 660,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Selto Distribution inc.;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin botanique et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267360003
80.01 (20.52)

CM26 0985

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc. et Stantec Experts-conseils ltée, pour les services professionnels en ingénierie, aménagement urbain et en gestion des impacts pour la conception et l'assistance technique ainsi que la surveillance en gestion des impacts dans le cadre du réaménagement du corridor de la ligne bleue (lots 1 et 2), d'une durée de 72 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 19 070 092,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21357 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 72 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie, aménagement urbain et en gestion des impacts pour la conception et l'assistance technique ainsi que la surveillance en gestion des impacts dans le cadre du réaménagement du corridor de la ligne bleue (lots 1 et 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21357;
- | <u>Firmes</u> | <u>Montant</u> (taxes incluses) |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Artelia Canada inc. (lot 1) | 12 344 865,75 \$ |
| Stantec Experts-conseils ltée (lot 2) | 4 991 582,14 \$ |
- 3- d'autoriser une dépense de 1 733 644,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Artelia Canada inc. et Stantec Experts-conseils ltée;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum d'une période additionnelle de 12 mois, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1260615001
80.01 (20.53)

CM26 0986

Approuver le contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Tarifs douaniers américains, pour une enveloppe de 44 718 593 \$, dont 21 000 000 \$ sont immédiatement disponibles pour le déploiement du programme, le solde étant conditionnel à la confirmation ministérielle de la capitalisation finale / Autoriser l'utilisation des montants issus des remboursements de l'ancien PAUPME

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

- 1 - d'approuver le contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers américains, pour une enveloppe de 44 718 593 \$, dont 21 000 000 \$ sont immédiatement disponibles pour le déploiement du programme, le solde étant conditionnel à la confirmation ministérielle de la capitalisation finale;
- 2 - d'autoriser l'utilisation des montants issus des remboursements de l'ancien PAUPME conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269502004
80.01 (20.54)

CM26 0987

Approuver les addenda 2 aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les organismes PME MTL, conditionnellement à l'approbation du contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Tarifs douaniers américains / Autoriser le versement d'une somme de 21 000 000 \$ aux organismes du réseau PME MTL pour son déploiement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

- 1 - d'approuver les addenda 2 aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les organismes PME MTL, conditionnellement à l'approbation du contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Tarifs douaniers américains;
- 2 - d'autoriser le versement initial d'une somme de 21 000 000 \$ aux six organismes du réseau PME MTL afin d'assurer le déploiement du programme sur leur territoire respectif :

Organismes PME MTL	Montant versé en 2026
PME MTL Centre-Est	3 500 000 \$
PME MTL Centre-Ouest	3 500 000 \$
PME MTL Centre-Ville	3 500 000 \$
PME MTL Est-de-l'Île	3 500 000 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	3 500 000 \$
PME MTL Ouest-de-l'Île	3 500 000 \$
Total	21 000 000 \$

- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer les addenda aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes du réseau PME MTL pourvu qu'ils soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'addenda joints au présent dossier décisionnel;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269502005
80.01 (20.55)

À 15 h 45,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0988

Approuver le rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 relatif au Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 - Développement territorial

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 relatif au Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 - Développement territorial;
- 2- de transmettre le rapport annuel d'activités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1260068003
80.01 (30.01)

CM26 0989

Approuver la programmation 2026 des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) / Autoriser le Service de l'eau à soumettre cette programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- 5- s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

1269019008
80.01 (30.02)

CM26 0990

Approuver le guide et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2027 / Réserver une somme maximale de 450 000 \$ à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le guide et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2027;
- 2 - de réserver une somme maximale de 450 000 \$ au budget de fonctionnement du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266549001
80.01 (30.03)

CM26 0991

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » de l'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 900 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » de l'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 900 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

1269019006
80.01 (30.04)

CM26 0992

Adopter le Plan stratégique « Agir pour Montréal 2026-2030 »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Plan stratégique « Agir pour Montréal 2026-2030 ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Ericka Alneus
 Céline-Audrey Beauregard
 Carla Beauvais
 Josefina Blanco
 Émilie Brière
 Elvira Carhuallanqui
 Olivier Demers-Dubé
 Sterling Downey
 Véronique Fournier
 Nathalie Goulet
 Catherine Houbart
 François Limoges
 Christopher McCray

Peter McQueen
Martine Musau Muele
Danielle Myrand
Alex Norris
Sylvain Ouellet
Jocelyn Pauzé
Marie Plourde
Élise Tanguay
Sarah V. Doyon
Maeva Vilain
Cathy Wong

1269817001
80.01 (30.05)

À 15 h 53,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0993

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1260025005
80.01 (42.01)

CM26 0994

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (programme commerce-Montréal) (RCG 23-025) ».

Adopté à l'unanimité.

1268383005
80.01 (42.02)

CM26 0995

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1269632004
80.01 (42.03)

CM26 0996

Adoption - Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Soraya Martinez Ferrada

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage.

À 16 h 26,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (42.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Valenzuela, Beis, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Provost, Perri, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (35)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pautzé, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Résultat : En faveur : 35
Contre : 24

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 80.01 (42.04) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1266750001
80.01 (42.04)

CM26 0997

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, pour l'affectation d'un maximum de deux ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal à l'Équipe intégrée de lutte aux drogues de synthèse pour une durée trois ans, à compter du 12 octobre 2026, avec une possibilité de prolongation d'une année supplémentaire / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers(ères) pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'entente de détachement de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, pour l'affectation d'un maximum de deux ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal à l'Équipe intégrée de lutte aux drogues de synthèse, pour une durée de trois ans, à compter du 12 octobre 2026, avec une possibilité de prolongation d'une année supplémentaire;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;

- 3 - d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers(ères) pour la même période;
- 4 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1265326008
80.01 (50.01)

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 33, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 33,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0998

Accorder un contrat à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), pour la fourniture et la livraison d'équipements d'éclairage pour le Quartier des spectacles (lot 1) - Dépense totale de 309 086,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21395 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1290;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9125-5661 Québec inc. (Groupe Specs), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'équipements d'éclairage pour le Quartier des spectacles (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 309 086,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21395;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1268781004

CM26 0999

Approuver l'entente par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, au Centre de services scolaire de Montréal, pour une période de deux ans et 15 jours, à compter du 17 août 2026, le lot 6 641 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud de la rue Paré et au nord de la rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 415,2 mètres carrés à des fins d'installation de roulottes de chantier et de stationnement de véhicules des travailleurs dans le cadre de la construction d'une école primaire. Le montant de la subvention immobilière est de 203 230,53 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1300;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'approuver l'entente par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, au Centre de services scolaire de Montréal, pour une période de deux ans et 15 jours, à compter du 17 août 2026, le lot 6 641 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud de la rue Paré et au nord de la rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 415,2 mètres carrés, à des fins d'installation de roulottes de chantier et de stationnement de véhicules des travailleurs dans le cadre de la construction d'une école primaire. Le montant de la subvention immobilière est de 203 230,53 \$, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1268042005

CM26 1000

Autoriser une dépense additionnelle de 552 100 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de climatisation et de déshumidification sous la glace et dans les vestiaires de l'auditorium de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo inc. (CM24 0875) / Autoriser le transfert de 200 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, majorant ainsi la dépense maximale du contrat à 8 949 867,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1338;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 552 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de climatisation et de déshumidification sous la glace et dans les vestiaires de l'auditorium de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo inc. (CM24 0875);
- 2- d'autoriser le transfert de 200 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux d'augmentation de la capacité des systèmes de climatisation et de déshumidification, sous la glace et dans les vestiaires de l'auditorium de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo inc. (CM24 0875);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1268516003

CM26 1001

Accorder un contrat à Can-Explore inc., pour les services de dépistage de raccordements inversés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - secteur Pointe-aux-Trembles (lot 1), pour une période de 12 mois - Dépense totale de 321 925,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21491 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1334;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Can-Explore inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de dépistage de raccordements inversés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, secteur Pointe-aux-Trembles (lot 1), pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 279 935,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21491;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 990,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Can-Explore inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1269796001

CM26 1002

Conclure des ententes-cadres avec la firme Guillevin International cie (lots 1-2-6), pour la fourniture et la livraison d'équipements d'éclairage de rue pour la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois, incluant trois options de prolongation. Montant estimé des ententes-cadres : 770 595,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21430 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1332;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois chacune, incluant trois options de prolongation de 12 mois, avec la firme Guillevin International cie, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1, 2 et 6, laquelle s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, les équipements d'éclairage de rue, pour la somme maximale de 670 083,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21430;
- 2- d'autoriser une dépense de 100 512,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1269462004

À 16 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
 appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 1003

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Albert-Viau (Emco Corporation), St-Germain Égouts (lots 2, 3 et 7) pour la fourniture de bornes d'incendie et de pièces d'égout et d'aqueduc, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 016 717,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21426 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1336;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
 appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des bornes d'incendie et des pièces d'égout, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21426;
- | Firmes | Lots | Montant (taxes incluses) |
|------------------------------------|------|--------------------------|
| St-Germain Égouts et Aqueducs inc. | 2 | 511 971,03 \$ |
| St-Germain Égouts et Aqueducs inc. | 3 | 768 072,72 \$ |
| Albert Viau (EMCO Corporation) | 7 | 473 623,82 \$ |
- 2- d'autoriser une dépense de 263 050,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Germain Égouts et Aqueducs inc. et Albert Viau (EMCO Corporation);
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1266610002

CM26 1004

Approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à acquérir de Claudio et Giorgio Masciotra et Michelina Fiorda (Les immeubles C.G.A. s.e.n.c.) et Michelina Fiorda, à titre personnel, à des fins de parc local, un terrain vacant d'une superficie approximative de 400 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 668 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, adjacent à la bâtisse portant les numéros 12265 à 12295, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 500 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1359;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à acquérir de Claudio et Giorgio Masciotra et Michelina Fiorda (Les immeubles C.G.A. s.e.n.c.) et Michelina Fiorda, à titre personnel, à des fins de parc local, un terrain vacant d'une superficie approximative de 400 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 668 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, adjacent à la bâtisse portant les numéros 12265 à 12295, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 500 000 \$, plus les taxes applicables, aux conditions stipulées dans la promesse bilatérale;
- 2 - d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse et autoriser sa signature par le greffier de la Ville de Montréal, en autant que tel acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 3 - de verser au domaine public la partie du lot 1 668 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à titre de parc local une fois l'acte de vente signé et publié au registre foncier;
- 4 - d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du Vendeur ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommis du Vendeur le cas échéant;
- 5 - d'autoriser la signature de toutes conventions de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1264501004

CM26 1005

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Speranza Spir, pour une durée de 16 mois, à compter du 1^{er} octobre 2026, le local numéro 8, situé au 251-A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie totale de 7,15 mètres carrés, à des fins de bureau pour activités de soins et d'ateliers ostéopathiques et somatiques, pour un loyer total de 2 537,92 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1362;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Speranza Spir, pour une durée de 16 mois, à compter du 1^{er} octobre 2026, le local numéro 8, situé au 251-A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie totale de 7,15 mètres carrés, à des fins de bureau pour activités de soins et d'ateliers ostéopathiques et somatiques, pour un loyer total de 2 537,92 \$, excluant les taxes de vente, tel que le tout est prévu au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1265941018

CM26 1006

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Laurie Castels, faisant affaires sous la raison sociale Ma magie créatrice, pour une durée de 17 mois, à compter du 1^{er} septembre 2026, le local numéro 1, situé au 251-A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie totale de 9,47 mètres carrés, à des fins de bureaux et activités de soins énergétiques, pour un loyer total de 3 580,65 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1361;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Laurie Castels, faisant affaires sous la raison sociale Ma magie créatrice, pour une durée 17 mois, à compter du 1^{er} septembre 2026, le local numéro 1, situé au 251-A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie totale de 9,47 mètres carrés, à des fins de bureaux et activités de soins énergétiques, pour un loyer total de 3 580,65 \$, excluant les taxes de vente, tel que le tout est prévu au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1265941017

CM26 1007

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. (lot 2), pour la fourniture de camionnettes et de châssis-cabines avec bennes en aluminium - Dépense totale de 1 563 458,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21455 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1400;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour la fourniture de châssis-cabines avec bennes en aluminium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 359 528,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21455;
- 2 - d'autoriser une dépense de 203 929,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Jacques Olivier Ford inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1260431010

À 16 h 47,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 1008

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour les travaux d'aménagement dans le parc Jarry - Dépense totale de 1 386 774,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-6022 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1402;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement dans le parc Jarry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 066 749,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6022;
- 2 - d'autoriser une dépense de 213 349,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 53 337,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'autoriser une dépense de 53 337,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Les Terrassements Multi-Paysages inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1265788002

CM26 1009

Autoriser la modification de la source de financement pour les travaux de réfection des murs du passage inférieur Querbes dans le cadre du contrat accordé à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. (CM26 0083)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1404;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser la modification de la source de financement pour les travaux de réfection des murs du passage inférieur Querbes, dans le cadre du contrat accordé à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. (CM26 0083);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1257231069

CM26 1010

Conclure une entente-cadre avec Paris, Ladouceur et Associés inc., pour les services professionnels en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 525 723,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21401 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1405;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Paris, Ladouceur et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une somme maximale de 525 723,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21401;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Paris, Ladouceur et Associés inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1267199002

CM26 1011

Accorder un soutien financier totalisant 3 998 632 \$, à différents organismes, pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 31 décembre 2029, dans le cadre du programme Voix et actions LGBTQ2IA+ 2026-2029 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1412;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 3 998 632 \$, pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 31 décembre 2029, aux différents organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Voix et actions LGBTQ2IA+ 2026-2029 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien 2026-2029
AGIR : Action LGBTQ avec les immigrants et réfugiés	Par et pour les personnes LGBTQ2IA+ en parcours migratoire à Montréal	300 000 \$
Centre Interligne inc.	Maintien et renforcement de la ligne d'écoute spécialisée pour les personnes LGBTQ2IA+	299 883 \$

Centre de solidarité lesbienne (CSL)	Ensemble : ici, maintenant	275 699 \$
En Marge 12-17	Transmergence	282 696 \$
Les 3 sex*	ELLEUX	188 110 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	Renforcement de la programmation ASTTeQ	285 226 \$
Aide aux Trans du Québec (ATQ)	Accès aux services psychosociaux spécialisés pour les communautés trans de Montréal	280 000 \$
L'Anonyme U.I.M.	Ardence	300 000 \$
Le Bon Dieu dans la rue	Projet Trait d'union	300 000 \$
RÉZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels)	Intervenir plus tôt, accompagner plus loin : bonifier les services de RÉZO	300 000 \$
Coalition des familles LGBT	Donner leur réelle coalition aux parents LGBTQ2IA+ racisés à Montréal	258 932 \$
Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal	Brillance : amplifier la voix et les actions des personnes LGBTQ+	249 218 \$
Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord	T'es mon genre	225 272 \$
Jeunesse Lambda	Renforcer notre vie et cuisine communautaire pour les jeunes LGBTQ2IA+	228 876 \$
Enfants Transgenres Canada	Grand-es Adelphe.s	224 720 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1268122002

CM26 1012

Accorder un contrat à Salvex inc., pour la réfection des terrains de basketball au parc Jarry -
Dépense totale de 703 053,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-6047 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1403;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des terrains de basketball du parc Jarry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 585 878,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-6047;
- 2 - d'autoriser une dépense de 87 881,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 29 293,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1268264004

CM26 1013

Accorder un contrat à Dénégement ProQuip inc., pour les services de déneigement clé en main pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de cinq saisons hivernales - Dépense totale de 22 042 432,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21528 (5 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1413;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1- d'accorder à Dénégement ProQuip inc., plus bas soumissionnaire, le contrat pour les services de déneigement clé en main pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de cinq saisons hivernales, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 18 368 693,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21528;
- 2- d'autoriser une dépense de 918 434,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 755 304,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Dénégement ProQuip inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1268788006

30 – Administration et finances

À 16 h 50, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 50,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 1014

Abroger la résolution CM26 0628

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1299;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

d'abroger la résolution CM26 0628.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1269442006

CM26 1015

Offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge les acquisitions des terrains, les opérations cadastrales et toutes aliénations, ententes ou démarches requises pour la réalisation des projets afférents du Complexe Turcot, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1379;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les acquisitions des terrains, les opérations cadastrales et toutes aliénations, ententes ou démarches requises pour la réalisation des projets afférents du Complexe Turcot.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1267409004

CM26 1016

Autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de l'appel à projet 2027-2028 du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour les projets de la rue Champlain et de la rue Saint-Jacques et de deux autres demandes d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures de transports actif (Véloce III) pour les projets de la rue Guy et de la rue Laurier pour l'aménagement ou le réaménagement de nouvelles voies cyclables ou de trottoirs, lorsque requis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1380;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains dans le cadre de l'appel à projets 2027-2028 pour le projet de la rue de Champlain, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque (230 m) et le projet de la rue Saint-Jacques, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Square-Victoria (300 m);
- 2- d'autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) dans le cadre de l'appel à projets 2027-2028 pour le projet de la rue Guy, entre les rues Sainte-Catherine et William (1 600 m) ainsi que le projet de la rue Laurier, entre les rues Saint-Hubert et de Brébeuf (500 m);
- 3- de confirmer que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application des deux programmes;
- 4- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les projets admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- 5- de confirmer que le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité, est autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1264368005

CM26 1017

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » locale, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 2 100 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année liées au bon déroulement des opérations

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1416;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » locale, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 2 100 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1269019007

CM26 1018

Abroger la résolution CM25 0935

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1409;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

d'abroger la résolution CM25 0935.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1269502002

CM26 1019

Abroger la résolution CM25 1145

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1410;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'abroger la résolution CM25 1145.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1268290005

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 1020

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue entre la rue Ontario Est et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue entre la rue Ontario Est et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1264386001

CM26 1021

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1268492001

CM26 1022

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises membres d'un pôle de vitalité nocturne

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises membres d'un pôle de vitalité nocturne », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1269632005

CM26 1023

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'une partie de bâtiment située au 7701, boulevard Maurice-Duplessis, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés, en vertu de l'article 53.31.0.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRLQ, chapitre Q-2)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'une partie de bâtiment située au 7701, boulevard Maurice-Duplessis, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1265909005

CM26 1024

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'une partie de bâtiment situé au 12455, rue Sherbrooke Est, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés, en vertu de l'article 53.31.0.3 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (chapitre Q-2)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement permettant la transformation et l'occupation de la partie de bâtiment située au 12455, rue Sherbrooke Est, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1265909006

42 – Adoption de règlements

À 17 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 17 h 02,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 1025**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 14^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 14^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0900;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 14^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0900;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1123;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 14^e Avenue, entre la rue de Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains;
- 2 - de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur une partie du lot 6 708 650, sur les lots 6 708 651 à 6 708 653 inclusivement, sur une partie du lot 6 708 654 et sur les lots 6 708 655 à 6 708 657 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres PTWFGXUNP, le tout tel qu'identifié au plan Q-140 Pointe-aux-Trembles, préparé par Marie Colignon, arpenteur-géomètre, le 31 mars 2026, sous le numéro 55 de ses minutes, dossier 23466.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1254526001

CM26 1026**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 951 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 951 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0901;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 951 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0901;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1125;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 951 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1268126001

CM26 1027**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0902;

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0902;

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0902;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0902;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0902;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0902;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût des règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1228;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) »;
- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1267939001

CM26 1028

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0903;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0903;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1231;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1260025004

CM26 1029**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0904;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0904;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1235;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1268798008

À 17 h 05,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 1030**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0905;

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0905;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0905;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0905;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût des règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1245;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1268523001

CM26 1031

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 375 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 375 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0908;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 375 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0908;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1280;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 375 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1269767001

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

À 17 h 11, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme ».

CM26 1032

Adopter, sans changement, en vertu de l'article 145.45 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une résolution autorisant la construction d'un bâtiment mixte comportant 10 étages, situé à l'intersection des rues Jean-Talon Est et Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, sur les lots numéros 1 124 222 et 1 122 578 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les zones Cm-2320 et H-1910

Vu le projet de résolution adopté par le conseil municipal à sa séance du 24 août 2026 par sa résolution CM26 0911;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 septembre 2026 à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire, sur ce projet de résolution;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1423;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'autoriser, conformément à l'article 145.45 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la construction d'un bâtiment mixte comportant 10 étages, situé à l'intersection des rues Jean-Talon Est et Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, sur les lots 1 124 222 et 1 122 578 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les zones Cm-2320 et H-1910, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I - TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé par les lots portant les numéros 1 124 222 et 1 122 578 du cadastre du Québec, tel qu'identifié à l'annexe A.

CHAPITRE II – AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction du bâtiment illustré à l'annexe B, ainsi que les travaux d'aménagement paysager du terrain sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° Aux articles 5.11 (écran opaque pour un conteneur à déchets dans la cour latérale est), 5.21.1.2 (triangle de visibilité), 5.21.2.4 (bande de verdissement de 2 mètres), 5.21.2.5 (aménagement des cours à l'intérieur des limites du PPU Jean-Talon Est), 5.21.2.7.2 (superficie minimale requise de toiture végétalisée), 5.21.4.2 (obligation de plantation), 5.21.4.3 a) (plantation d'arbres), 5.22.3.2 (nombre de cases de stationnement), 5.22.4.3 (cases de stationnement devant être aménagées à l'intérieur), 5.22.4.4 (exceptions pour certains types de cases de stationnement), 5.22.6.3 (entrée charretière), 5.22.8.1 f) et h) (plantation d'arbres dans les îlots de verdure), 5.22.9 (bornes de recharge pour véhicule électrique), 5.22.9.3 (nombre de bornes de recharge électrique et mise en place des installations électriques nécessaires), 5.22.11.4 b) et c) (localisation d'une aire de stationnement de vélos), 5.22.12.5 (localisation de l'aire de transbordement), 6.1.10.1 et 6.2.9.1 (pour le pourcentage minimal de maçonnerie s'appliquant pour chacun des murs) et aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone Cm-2320 quant aux usages permis, au taux d'occupation minimum, au rapport plancher/terrain et au nombre d'étages maximum, ainsi qu'aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone H-1910 quant aux usages permis, au taux d'occupation minimum, au rapport plancher/terrain et au nombre d'étages du Règlement de zonage numéro 1886.

CHAPITRE III - CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1 – USAGES

4. Un espace au sous-sol ne peut être utilisé que pour le stationnement, l'entreposage des matières résiduelles et des espaces techniques pour le fonctionnement du bâtiment.
5. Un espace au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage des classes d'usages « Commerce et service (CA) », « Bureau et clinique (CB) » ou « Établissement de restauration (CC) ». Cependant, un lobby résidentiel peut-être aménagé au rez-de-chaussée.

6. Un espace situé à un niveau supérieur au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage de la classe d'usage « Habitation multifamiliale (HC) ».
7. Un espace de stationnement extérieur peut être occupé par un usage d'établissement exploitant les aires de stationnement et les garages pour le stationnement de la classe d'usage « Commerce et service relié au véhicule automobile (CF) » lequel doit respecter les conditions prévues à la présente résolution.

SECTION 2 – BÂTIMENT

8. La hauteur totale du bâtiment ne doit pas excéder dix (10) étages, lesquels doivent comporter des modulations définies à la présente résolution.
9. Le bâtiment, composé de modulations volumétriques, doit respecter les hauteurs maximales pour les différentes parties du bâtiment, les distances minimales des murs extérieurs par rapport aux limites de propriété, ainsi que les distances minimales prescrites entre les parties de bâtiment, qui sont indiquées à l'annexe C.
10. Le bâtiment doit respecter un taux d'occupation au sol, sur la partie de terrain occupée par le lot numéro 1 124 222 du cadastre du Québec, se situant entre 0,30 et 0,60 inclusivement ainsi qu'un rapport plancher/terrain maximum de 4,0.
11. Les toits couvrant les 5^e, 7^e et 10^e étages doivent être végétalisés dans des proportions ne devant pas être inférieures à ce qui est montré à l'annexe D, pour chacun de ces niveaux, et prévoir les épaisseurs de substrat suivantes :
 - 1° pour le toit du 5^e étage, une épaisseur de substrat minimale de 300 millimètres est requise;
 - 2° pour le toit du 7^e étage, une épaisseur de substrat minimale de 300 millimètres est requise;
 - 3° pour le toit du 10^e étage, une épaisseur de substrat minimale de 150 millimètres est requise.
12. Les proportions indiquées à l'article précédent peuvent être réduites de 15 % afin d'intégrer des équipements mécaniques, lesquels devront atteindre les objectifs et critères de PIIA applicables quant à leur intégration.
13. La surface totale des murs extérieurs du bâtiment doit être recouverte de maçonnerie solide autorisée au Règlement de zonage numéro 1886, à l'exclusion d'une surface vitrée et d'une ouverture, et ce, dans une proportion minimale de 80 %. Les parties non recouvertes par de la maçonnerie peuvent être recouvertes d'un matériau autorisé au Règlement de zonage numéro 1886.

SECTION 3 – STATIONNEMENT

14. Au total, le site pourra compter un maximum de 150 cases de stationnement.
15. Le nombre de cases de stationnement extérieures est limité à 91 unités. De ce nombre, au moins trois unités doivent être réservées à l'usage des jardins communautaires et deux unités doivent être réservées pour l'autopartage lesquelles doivent être clairement identifiées au moyen d'un panneau de signalisation.
16. 26 unités de stationnement aménagées à l'extérieur doivent servir pour l'usage d'établissement exploitant les aires de stationnement et les garages pour le stationnement de la classe d'usage « Commerce et service relié au véhicule automobile (CF) ». Ces unités de stationnement doivent être situées dans la partie de terrain adjacent à la rue Jean-Talon Est, lesquelles doivent être clairement identifiées.
17. Les unités réservées à l'autopartage doivent faire l'objet d'une entente avec un organisme reconnu, et ce, avant la délivrance du permis de construction. À défaut d'une telle entente, l'espace qui aurait été dédié à l'autopartage devra être végétalisé et le nombre de cases de stationnement devra être réduit en conséquence.
18. Le site doit comprendre au minimum 211 espaces de stationnement pour vélo, dont au moins la moitié doivent être aménagés à l'intérieur du bâtiment.
19. Les unités de stationnement pour vélos, qui sont exigées à l'intérieur d'un stationnement souterrain, peuvent être aménagées à l'intérieur du bâtiment, ailleurs que dans un stationnement souterrain.
20. Une aire de transbordement est permise à l'extérieure du bâtiment. Toutefois, cette dernière doit être située en cour latérale ou en cour arrière, lesquelles sont accessibles par l'entrée charretière donnant sur la rue Jean-Talon Est, montrée à l'annexe D.
21. L'espace de stationnement extérieur, comprenant les cases de stationnement et les allées de circulation, doit être recouvert d'un béton perméable ou de tous autres matériaux semblables laissant l'eau s'infiltrer dans le sol.

SECTION 4 – AMÉNAGEMENT

22. Le projet doit atteindre un facteur de résilience climatique (FRC) minimum de 0,75.
23. Des espaces dédiés à la culture potagère (jardins communautaires) doivent être aménagés. L'espace dédié aux jardins communautaires doit faire, au minimum, 485 mètres carrés de superficie.
24. Au minimum, 38 arbres doivent être plantés.
25. Un arbre doit être planté à au moins 0,7 mètre d'une ligne de rue ou d'une ligne de terrain.
26. Un espace doit être laissé libre afin de permettre d'implanter un abribus (STM) sur une dalle de béton d'au plus 2,14 mètres de profondeur et de 4,04 mètres de largeur. L'espace pouvant accueillir une telle dalle est montré à l'annexe D.

SECTION 5 - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

27. En plus des objectifs et critères applicables en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les objectifs et les critères suivants s'ajoutent :

ÉCLAIRAGE

Le projet doit atteindre l'objectif suivant :

- 1° permettre un éclairage qui assure la sécurité des personnes tout en limitant les nuisances sur les propriétés avoisinantes.

Les critères suivants sont utilisés afin de mesurer l'atteinte de l'objectif :

- 1° un nombre suffisant de luminaires doit être prévu afin d'éviter les zones d'ombre;
- 2° les luminaires doivent être orientés de façon à éclairer les espaces au sol tout en évitant de projeter de la lumière hors du site;
- 3° un mobilier s'harmonisant avec l'architecture du bâtiment et l'aménagement du site doit être prévu;
- 4° l'éclairage proposé doit être complémentaire à l'éclairage de rue de la rue Jean-Talon Est afin d'éviter les zones de suréclairage.

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN

Le projet doit atteindre l'objectif suivant :

- 1° favoriser la résilience du bâtiment face aux fortes pluies.

Les critères suivants sont utilisés afin de mesurer l'atteinte de l'objectif :

- 1° des mesures permettant de limiter la quantité d'eau de pluie se retrouvant au bas de la porte de garage, doivent être prévues, notamment par l'aménagement d'un buton;
- 2° des matériaux et des aménagements permettant de limiter l'entrée d'eau dans le bâtiment doivent être prévues.

CHAPITRE IV – AUTRES CONDITIONS**SECTION 1 – CULTURE POTAGÈRE ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

28. La certification de la qualité des sols, pour la culture potagère, doit être obtenue avant la délivrance du permis de construction. Dans l'éventualité où les sols ne sont pas déclarés propices à la culture potagère, les mesures nécessaires doivent être entreprises pour les rendre propices à la consommation.
29. Un plan de gestion des matières résiduelles, à jour, doit accompagner la demande de permis de construction.

SECTION 2 - DÉLAI DE RÉALISATION

30. Les travaux de construction doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

SECTION 3 - GARANTIES MONÉTAIRES

31. Préalablement à la délivrance du permis de construction visé par la présente résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 628 660 \$ doit être déposée.

32. La garantie visée au précédent article doit demeurer en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée selon les modalités suivantes :
- 1° par une nouvelle lettre de garantie bancaire d'un montant de 502 928 \$, à la constatation par l'officier responsable de l'achèvement des travaux visant l'enveloppe extérieure du bâtiment;
 - 2° par une nouvelle lettre de garantie bancaire d'un montant de 377 196 \$, à la constatation par l'officier responsable de l'achèvement des travaux d'aménagement des jardins communautaires.
33. La garantie monétaire doit demeurer en vigueur jusqu'à la constatation par l'officier responsable de l'achèvement des travaux de construction et d'aménagement, confirmant que le projet, dans son ensemble, est conforme à la présente résolution et à tout permis nécessaire à la réalisation de ce dernier.
34. Une disposition obligeant l'émetteur à renouveler automatiquement les conditions à la date d'échéance devra aussi être incluse dans le document de garantie.
35. Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, la Ville peut réaliser la garantie bancaire.

CHAPITRE V - DISPOSITIONS FINALES

36. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à cette dernière est nulle et sans effet.
37. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

-
- Annexe A – Terrains visés**
 - Annexe B – Perspectives**
 - Annexe C – Encadrement volumétrique**
 - Annexe D – Extrait du plan d'aménagement**
-
-

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

- Dissidences :**
- Ericka Alneus
 - Céline-Audrey Beauregard
 - Carla Beauvais
 - Josefina Blanco
 - Émilie Brière
 - Elvira Carhuallanqui
 - Olivier Demers-Dubé
 - Sterling Downey
 - Véronique Fournier
 - Nathalie Goulet
 - Catherine Houbart
 - François Limoges
 - Christopher McCray
 - Peter McQueen
 - Martine Musau Muele
 - Danielle Myrand
 - Alex Norris
 - Sylvain Ouellet
 - Jocelyn Pauzé
 - Marie Plourde
 - Élise Tanguay
 - Sarah V. Doyon
 - Maeva Vilain
 - Cathy Wong

46 – Toponymie et voies publiques

À 17 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Toponymie et voies publiques ».

CM26 1033

Nommer « passage Étienne-Côté » le passage piétonnier reliant le boulevard Décarie et la rue Ouimet, au sud-est de la rue Morin, et constitué du lot numéro 2 190 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1422;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de nommer « passage Étienne-Côté » le passage piétonnier reliant le boulevard Décarie et la rue Ouimet, au sud-est de la rue Morin, et constitué du lot numéro 2 190 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1264521010

50 – Ressources humaines

À 17 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CM26 1034

Abolir et abroger la Convention de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1393;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'abroger le Règlement de la Convention de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal;
- 2- d'abolir le régime visé par la Convention de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1268990001

65 – Motion des conseillers

À 17 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

65.01 – Motion de l'Opposition officielle - Motion - Pour la tenue d'une consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de baignade en eaux libres à Lachine

Après une brève explication de la conseillère Maeva Vilain, la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, confirme le retrait du point 65.01, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 17 h 26, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



**Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 septembre 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 septembre 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES

Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pautzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela, Diana Varela, Maeva Vilain, Cathy Wong et Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES
DU CONSEIL :**

Jean François Lalonde, Benoit Langevin, Sonny Moroz et Vana Nazarian

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 65.02 :**

Jean François Lalonde, Benoit Langevin, Sonny Moroz et Vana Nazarian

AUTRES PRÉSENCES :

Alain Dufort, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

01 – Période de questions du public

À 19 h 03, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Est-ce que l'Administration accepterait de rencontrer l'Association des guides indépendants de Montréal (AGIM) relativement au Règlement sur les guides touristiques G-2?
<u>Question de :</u> Gustavo Trindate	
<u>Réponse de :</u> Stephanie Valenzuela Claude Pinard	

2	Concernant les grands parcs, comment l'Administration envisage-t-elle le développement de la Ville de Montréal de demain? / Dans le contexte des développements au parc Jarry, comment l'Administration entend-elle traiter les demandes qui dépassent le cadre habituel?
<u>Question de :</u> Didier Delfolie	
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	
3	Dans le cadre du renouvellement de la convention collective du SCFP 305, quand l'Administration prévoit-elle conclure une entente?
<u>Question de :</u> Mathieu Guibord	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
4	Comment l'Administration évalue-t-elle les effets du roulement de personnel sur le maintien de l'expertise à la Ville de Montréal? / Quelles mesures l'Administration met-elle en place afin d'assurer la continuité des services à la population malgré les départs de personnel expérimenté?
<u>Question de :</u> Anne Dorais	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
5	Concernant des irrégularités présumées impliquant des employés municipaux et le poste de quartier 21, le citoyen demande pourquoi son dossier n'a pas été référé aux instances compétentes
<u>Question de :</u> Jean Duval	
<u>Réponse de :</u> Julien Hénault-Ratelle	
6	Considérant les enjeux de sécurité soulevés depuis l'aménagement d'une traverse piétonnière à proximité de sa résidence, le citoyen demande quels motifs ont justifié son implantation à cet endroit / Est-ce que l'Administration va rendre public les résultats d'analyse qui ont fait que cet aménagement existe ?
<u>Question de :</u> Lelio Martone	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
7	Concernant une demande qui lui aurait été faite par un gardien de sécurité de retirer son keffieh à l'hôtel de ville, la citoyenne demande qui a autorisé cette intervention / Dans quels contextes le keffieh peut-il être considéré comme un symbole controversé?
<u>Question de :</u> Jamine Peardon	
<u>Réponse de :</u> Julien Hénault-Ratelle Soraya Martinez Ferrada	
8	Relativement au point 20.53 de l'ordre du jour, comment l'Administration justifie-t-elle l'attribution d'un contrat à une firme de génie-conseil malgré l'écart observé entre le montant retenu et l'estimation des coûts prévue? / Quelles actions l'Administration envisage-t-elle pour réduire sa dépendance aux firmes externes et renforcer l'expertise interne de la Ville?
<u>Question de :</u> Gisella Gesuale	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
9	Est-ce que l'Administration reconnaît que les paroles influencent la vision de la population envers le personnel municipal et quels seront les moyens mis de l'avant pour la valorisation et la reconnaissance du personnel municipal? / <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> , convention des cols blancs et nouveau Règlement interdisant les comportements inappropriés : la citoyenne souhaite savoir comment le tout sera arrimé afin de faire face aux enjeux de santé et sécurité
<u>Question de :</u> Eliane Scofield Lamarche	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard Soraya Martinez Ferrada	
10	Concernant l'avenir du parc Jarry, la citoyenne demande si l'Administration peut s'engager à ce qu'aucun nouvel empiètement n'y soit autorisé / Reformule sa question
<u>Question de :</u> Louise Dufour	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	

11	En lien avec les enjeux entourant les déplacements actifs, le citoyen demande de quelle manière l'Administration prend en compte le bien-être des citoyens qui privilégient des modes de déplacement actifs et sécuritaires dans sa prise de décision / Comment l'Administration va sécuriser l'avenue du Parc?
<u>Question de :</u> Raul Garate	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
12	Considérant les enjeux liés au parc Jarry, la citoyenne demande quelle place l'Administration accorde au bien-être des résidents des quartiers Parc-Extension et Villeray dans ses décisions et est-ce que l'Administration va protéger le parc Jarry tel qu'il est présentement?
<u>Question de :</u> Manon Ruel	
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	
13	En lien avec l'adoption de deux motions au conseil municipal du 24 août dernier, celle inscrite en 80.01 (65.01) et celle amendée inscrite au point 65.01 : quelles vérifications factuelles ont été effectuées par l'Administration avant l'adoption de celle au point 80.01 (65.01)? / En citant des points lui apparaissant contradictoires au regard de ces motions, la citoyenne aimerait comprendre leur adoption respective par l'Administration
<u>Question de :</u> Kanita Ahmed	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez-Ferrada-	
14	En lien avec l'adoption de la motion amendée inscrite au point 65.01 au conseil municipal du 24 août dernier : la citoyenne demande de quelle manière l'Administration entend appuyer la mise en œuvre des mesures prévues dans cette motion / Est-ce que l'Administration va cesser d'acheter des biens provenant des colonies israéliennes?
<u>Question de :</u> Nadine Joann Faraj	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	

À 20 h 06, la présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	Les taxes augmentent régulièrement mais je constate plusieurs travaux doublons qui pourraient limiter les augmentations et faire des économies si les différents départements des municipalités communiquaient entre eux : un exemple, avant votre entrée en fonction : Dans ma rue (des érables) et mon quartier (casernes des pompiers rue mont royal), des créations de saillies ont été faites sur des trottoirs fraîchement refaits et cette année, le reasphaltage de notre rue - pourtant en bon état - a eu lieu après que des ralentisseurs aient été créés, de mémoire, l'an dernier. Ces travaux pourraient être regroupés et mieux coordonnés pour limiter les dépenses, la pollution sonore, la poussière dans l'air, et le stress des défis à circuler chez soi durant tous les travaux : comment pouvez-vous contribuer à exiger une meilleure communication et coordination des travaux des différents départements de la ville? Merci!
<u>Question de :</u> Morgane Harmignies	
<u>Réponse de :</u> Maeva Vilain	

2		block off every road, which makes parking next to impossible then there is parking garages everywhere but you still have to pay a fee which is obscured. Then you provide parking signs that are nearly all mixed up with seven different days and hours, the streets are always unable to park on, if I do want to park on a street I have to pay a fee or if we're lucky park 25 min away from my destination. We pay insane amounts of fees to even own a vehicle in the city, then pay taxes for the roads that are always blocked And no I don't want to be told the solution is to use my car less and take the metro. drivers pay for metro costs even if we never use it. the service of the metro has only gone down hill and the prices just keep going up and up even though you tax drivers. what solution do you have for us drivers who face these problems every day? Or do we only care about adding bike paths which 6 months out of the year they are unable to be used cuz of winter
<u>Question de :</u> Julia Continelli	<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
3		Vos ingénieurs de la Ville de Montréal détiennent une expertise essentiel dans plusieurs domaines d'expertise sensible, notamment l'environnement, la gestion de l'eau, les infrastructures et la transition écologique.
<u>Question de :</u> Fatma Sadallah	<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	Quelles mesures concrètes la Ville compte mettre en place pour assurer l'attraction, la rétention et la stabilité de ses équipes d'ingénieurs, notamment en matière de reconnaissance, de cheminement de carrière, de formation et surtout de charge de travail et de condition globalement concurrentielle ?
4		Serait-il possible de demander aux bus touristiques avec plate-forme extérieure, de distribuer des casques d'écoute car le volume de leurs hauts parleurs est une véritable pollution sonore
<u>Question de :</u> Béatrice Surdon	<u>Réponse de :</u> Stephanie Valenzuela	Merci
5		Madame la mairesse, d'autres arrondissements de Montréal, comme Saint-Laurent, ont aménagé de nombreux parcs éponges et infrastructures de rétention pour réduire les risques d'inondation. Pendant que nous attendons la réalisation du collecteur Langelier, pourquoi Saint-Léonard ne construit-il pas davantage de parcs éponges et d'aménagements de rétention dans les secteurs les plus à risque?
<u>Question de :</u> Natalia Gemma	<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	Les 20 millions de dollars accordés à chaque arrondissement pour répondre aux besoins urgents pourraient-ils être utilisés pour accélérer ces projets? Pour les milliers de résidents qui risquent de voir leur maison inondée à chaque grosse pluie, ne devrait-on pas prioriser la protection contre les inondations plutôt que des travaux moins urgents, comme la réfection des trottoirs?
6		I am seeking assistance regarding the lack of a practical solution for overnight guest parking in Pierrefonds-Roxboro. As a resident of [REDACTED], I have no reasonable way to accommodate visiting family and friends during winter parking restrictions without exposing them to fines. My husband previously obtained and used guest parking permits in Pierrefonds-Roxboro. However, when I recently contacted and visited City Hall, I was informed that no process exists to obtain parking authorization for overnight guests.
<u>Question de :</u> Caroline Sayed	<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	The City of Montréal website continues to identify Pierrefonds-Roxboro as a borough where residents can obtain visitor parking permits. This suggests either that the service should still be available or that there is a disconnect between City policy and borough administration. Could you please clarify what option is available for residents who need temporary overnight parking for guests and whether the borough intends to provide such a solution?

7	Avec tous les développements en intelligence artificielle, comment la Ville compte utiliser l'IA pour améliorer ses services aux citoyens et comment allez-vous vous assurer que les données des Montréalais restent protégées?
<u>Question de :</u> Mark Vallé	
<u>Réponse de :</u> Alexandre Teodoresco	
8	Dans un rapport de 2018 sur l'expérience des jeunes racisés avec la police à Saint-Michel (que j'ai soumis à cette rencontre), nous avons montré que les jeunes régulièrement interpellés, harcelés et maltraités par la police développent une frustration croissante, qui les amène parfois à répondre à la police lors d'une intervention. Le rapport montre aussi que le fait de répondre à la police est fréquemment sanctionné. La police dispose de plusieurs outils pour punir les citoyens qui s'adressent à elle d'une manière qui lui déplaît, notamment en les accusant d'entrave. Dans un contexte où la police cause des torts considérables aux communautés marginalisées et abuse de pouvoirs dont elle dispose déjà, comment expliqueriez-vous la nécessité de ce règlement aux communautés qui en subiront les conséquences?
<u>Question de :</u> Ted Rutland	
<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	
9	Densité disproportionnée : Le zonage actuel autorise une hauteur maximale de deux étages, et le projet prévoit de passer à 10 étages. À titre de comparaison, notre terrain (au 4740 Jean-Talon Est) est quatre fois plus grand et compte 100 copropriétés, composées majoritairement de logements familiaux (4 ½). Le nouveau projet prévoit d'entasser 124 unités sur un terrain quatre fois plus petit. Cette surdensification est aberrante pour le secteur. Accessibilité à la propriété et mixité sociale : De quel type d'accès à la propriété parle-t-on lorsque la totalité de ces unités sera destinée à la location plutôt qu'à la vente pour les jeunes familles ? En modifiant toutes les dérogations pour plaire aux investisseurs immobiliers, sans consulter adéquatement les résidents, la Ville semble travailler à enrichir les plus riches au détriment des citoyens de la classe moyenne et populaire.
<u>Question de :</u> Marcela Bolfa	
<u>Réponse de :</u> Dominic Perri	
10	Ça fait des années qu'on voit l'itinérance augmenter partout à Montréal. C'est quoi concrètement votre plan pour changer la situation, parce que sur le terrain, les résultats sont pas vraiment visibles?
<u>Question de :</u> Pierre Gingras	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
11	Suite à l'accident impliquant un jeune enfant au coin D'Iberville et Beaubien, quels seront vos mesures de protection mise en place dans le quartier? Je vie sur D'Iberville près du parc Molson et je ne comprends toujours pas pourquoi cette si belle artère est toujours un large boulevard avec des voies réservées au trafic le matin et le soir? Cela n'a aucun sens. Vous devez prendre action et limiter la vitesse, augmenter la friction de passage, instaurer des conséquences. Les rue bellechasse et St-zotique sont des autoroutes cyclables à haut volume. Avec le retour à l'école, on y retrouve une quantité astronomique de familles. Malheureusement, l'a traversé de l'artère vers le parc ou le cœur villageois du Cinéma demeure dangereuses. En espérant un retour concret de votre part. Au plaisir
<u>Question de :</u> Michael Mauron	
<u>Réponse de :</u> François Limoges	
12	Bonjour Madame la mairesse, merci de poursuivre les travaux du corridor Henri-Bourassa. Le corridor complet d'environ 7 km n'est pas encore terminé puisque les travaux entre Lajeunesse et De Saint-Firmin sont toujours en cours. Des compteurs vélo sont actuellement présents sur certaines portions du corridor. Est-ce que des compteurs vélo ou d'autres moyens de mesure sont prévus sur la portion du REV Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et la rue De Saint-Firmin, qui est situé au centre du corridor pour mesurer l'achalandage quand cette section sera complété? Merci.
<u>Question de :</u> Abdoul Abdoul	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 34. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

51 – Nomination / Désignation

À 20 h 34, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 51.01 comme prévu en début de séance.

CM26 1035

Nommer Morad Bkhait et Thierry Petit-Phat à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de septembre 2026 / Renouveler le mandat de Mohamed Noredine Mimoun à titre de membre pour un second mandat de trois ans, à compter de septembre 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1383;

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Josué Corvil

Et résolu :

- 1 - de nommer Morad Bkhait à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de septembre 2026, en remplacement de Faty Diambang;
- 2 - de nommer Thierry Petit-Phat à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de septembre 2026, en remplacement de Youssef Benzouine;
- 3 - de renouveler le mandat de Mohamed Noredine Mimoun à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second mandat de trois ans, à compter de septembre 2026;
- 4 - de remercier Faty Diambang et Youssef Benzouine pour leur engagement bénévole au sein du Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1269404003

65 – Motion des conseillers

À 20 h 40, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM26 1036

Motion de l'Opposition officielle - Motion visant à souligner la Journée internationale de la démocratie et à renforcer les instances participatives

Attendu que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé en 2007 le 15 septembre « Journée internationale de la démocratie » afin de promouvoir les principes démocratiques à l'échelle mondiale;

Attendu que cette journée est l'occasion de rappeler que la démocratie repose sur l'engagement actif des citoyennes et citoyens ainsi que sur des institutions accessibles, transparentes et à l'écoute de leur communauté;

Attendu que Montréal se distingue par la diversité de sa population et par la richesse de son tissu communautaire, institutionnel, culturel et associatif, lesquels contribuent activement à la vitalité démocratique de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal compte 103 personnes élues réparties au conseil municipal, au conseil d'agglomération et dans ses 19 arrondissements, et que ces personnes élues de proximité jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique locale;

Attendu qu'un des piliers de la participation citoyenne dans une société démocratique repose sur l'accès à une information claire, accessible et de qualité; que cela se traduit notamment par la diffusion d'avis publics en temps opportun, la tenue d'instances décisionnelles accessibles, des périodes de questions citoyennes adéquates ainsi que des consultations publiques rigoureuses et indépendantes;

Attendu que les périodes de questions lors des séances publiques des conseils municipaux et d'arrondissement constituent l'un des principaux mécanismes permettant aux citoyennes et citoyens d'interpeller directement leurs personnes élues et l'administration municipale;

Attendu que la réduction de la durée des périodes de questions, la limitation du nombre de questions pouvant être posées ou encore l'imposition de règles plus restrictives quant à leur formulation peuvent avoir pour effet de diminuer la capacité des citoyennes et citoyens de faire entendre leurs préoccupations;

Attendu que certaines modifications apportées aux modalités de participation en présentiel ou en ligne à la période de questions citoyennes peuvent avoir pour effet de limiter les occasions pour les citoyennes et citoyens de poser leurs questions ou d'obtenir des réponses de la part des instances municipales;

Attendu que la participation citoyenne est pleinement significative lorsque les citoyennes et citoyens disposent non seulement de la possibilité de poser leurs questions, mais également d'obtenir des réponses complètes, accessibles et en temps opportun de la part des instances publiques;

Attendu que l'accès du public aux séances de consultation et aux commissions publiques constitue une condition essentielle à une participation démocratique pleine et entière;

Attendu que certaines séances de conseils municipaux ou de commission publiques ont suscité un intérêt citoyen dépassant la capacité d'accueil des lieux retenus, empêchant ainsi des personnes souhaitant assister aux délibérations et aux échanges d'y participer faute de places disponibles;

Attendu que nous observons, à plusieurs égards, un effritement de certaines pratiques démocratique, de concertation et de participation citoyenne et qu'il importe de demeurer vigilants afin de protéger nos institutions ainsi que les mécanismes favorisant celles-ci;

Attendu que le Budget Participatif est un mécanisme démocratique mis en place pour faciliter la participation citoyenne, la transparence des processus politiques et soutenir le sentiment de confiance des commettants envers les personnes élues;

Attendu que le Budget participatif est un outil reconnu pour faciliter la contribution démocratique des jeunes et des populations historiquement marginalisées;

Attendu que le Budget participatif a contribué à l'atteinte des objectifs climat de la Ville de Montréal, non seulement à travers les projets priorités, mais également par la mobilisation de dizaines de milliers de montréalaises et montréalais autour des enjeux environnementaux;

Attendu que la dissolution de Concertation Montréal représente une perte d'expertise incommensurable qui contribuaient de façon importante à la participation citoyenne à la vie démocratique et politique de la Métropole et du Québec;

Attendu que la participation citoyenne constitue un élément fondamental d'une gouvernance municipale efficace et contribue à renforcer le lien de confiance entre la population et les institutions publiques;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place, au fil des années, divers mécanismes de participation publique permettant aux citoyennes et citoyens de contribuer à l'identification des besoins de leur milieu et à l'élaboration des politiques, programmes et projets municipaux;

Attendu que les mécanismes de participation citoyenne sont d'autant plus importants dans un contexte où les institutions démocratiques doivent continuellement démontrer leur transparence, leur ouverture et leur capacité à répondre aux préoccupations de la population;

Attendu que les organismes communautaires, les tables de concertation, les associations locales et les institutions publiques jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'engagement citoyen et du dialogue démocratique;

Attendu que l'ensemble de ces initiatives et de ces acteurs contribuent à rapprocher les institutions municipales de la population et à favoriser une participation citoyenne significative aux affaires publiques;

Attendu que le conseil municipal a souligné la mémoire de André Berthelet la première personne élue non-maire ou mairesse à présider le conseil municipal, et par conséquent à accueillir les citoyennes et citoyens qui souhaitent se prévaloir du nouveau droit, également institué par le RCM, de poser une question au maire ou à d'autres personnes élues du comité exécutif;

Il est proposé par Olivier Demers-Dubé

appuyé par Marie Plourde
François Limoges

- 1 - que le conseil municipal souligne le 15 septembre comme étant la Journée internationale de la démocratie;
- 2 - que le conseil municipal réaffirme l'importance de la démocratie locale, de la transparence, de l'accès à l'information et de l'engagement citoyen dans le développement de Montréal;
- 3 - que le conseil municipal reconnaisse la contribution des citoyennes et citoyens, des organismes communautaires, des institutions publiques et des partenaires du milieu qui participent activement à la vie démocratique montréalaise;
- 4 - que le conseil municipal souligne l'importance des mécanismes de participation citoyenne qui permettent à la population de contribuer à l'élaboration des projets, des politiques et des priorités municipales;
- 5 - que la Ville de Montréal s'engage à conserver toutes les mesures facilitant la participation citoyenne, la consultation publique et la redevabilité des personnes élues envers les résidentes et résidents. Notamment, en ne réduisant pas les périodes de questions citoyennes;
- 6 - que le conseil municipal s'engage à faire une évaluation complète des pertes démocratiques engendrées par la dissolution de Concertation Montréal et propose des mesures compensatoires concrètes pour pallier aux pertes mesurées et observées par ladite évaluation;
- 7 - que le conseil municipal s'engage à investir les sommes nécessaires pour réaliser tous les projets retenus au Budget Participatif de la Ville de Montréal;
- 8 - que le conseil municipal s'engage à réinstaurer le Budget Participatif dans les meilleurs délais ou à introduire un outil de participation citoyenne avec une ambition et une envergure équivalente afin d'approfondir la qualité et élargir les gammes d'outils démocratiques à la disposition des résidentes et résidents;
- 9 - que le conseil municipal réaffirme l'importance de périodes de questions citoyennes accessibles, inclusives et d'une durée suffisante, tant en présentiel qu'en ligne, afin de favoriser un dialogue direct entre la population et ses institutions démocratiques;
- 10 - que le conseil municipal rappelle que la capacité de poser des questions aux personnes élues et à l'administration municipale ainsi que d'obtenir des réponses claires et en temps opportun constitue un élément fondamental de la participation démocratique;
- 11 - que le conseil municipal réaffirme l'importance d'assurer un accès public adéquat aux consultations, commissions et autres instances participatives de la Ville, notamment en prévoyant des capacités d'accueil et des modalités de diffusion permettant au plus grand nombre de citoyennes et citoyens de suivre et de participer aux travaux;
- 12 - que le conseil municipal poursuive et renforce les efforts visant à rendre l'information municipale plus accessible, transparente et compréhensible pour l'ensemble de la population, notamment en préservant des mécanismes de participation publique permettant aux citoyennes et citoyens de poser leurs questions et d'obtenir des réponses dans le cadre des séances publiques;
- 13 - que le Bureau de la présidence s'engage à rendre public dans les meilleurs délais, toutes les évaluations, les réflexions, les études, les communications internes et externes ainsi que les justificatifs qui ont conduit à la mise en place du projet pilote de la période des questions citoyennes au conseil municipal du 24 et 25 août 2026;
- 14 - que le conseil municipal réitère l'engagement de la Ville de Montréal envers les principes démocratiques, la participation citoyenne et la gouvernance ouverte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Olivier Demers-Dubé.

En résumé, M. Demers-Dubé articule sa présentation autour de trois outils démocratiques fondamentaux : la consultation, la concertation et la participation. Il croit à l'aboutissement de cette démarche citoyenne en donnant à la population les leviers nécessaires afin de mettre en œuvre les idées qui résultent de son engagement. Et, en l'honneur de la 20^e Journée internationale de la démocratie, il cite le Secrétaire général des Nations Unies : [...] face aux crises qui nous menacent, il est de notre devoir et de nécessité de renforcer les fondements démocratiques et de préserver les espaces qui permettent aux populations de participer à la vie publique.

Du côté de l'Administration, la conseillère Maude Thérour-Séguin enchaîne en mentionnant notamment que cette motion ne sera pas appuyée par la majorité et que certains des enjeux soulevés devraient être contextualisés. Elle est également d'avis que la démocratie a besoin d'un dialogue nuancé et d'une grande écoute avant la prise de décision des personnes élues.

S'ensuit une prise de parole de la conseillère Nancy Blanchet. Cette dernière indique qu'elle est d'accord sur le fond de la motion. Toutefois, elle partage certaines réserves notamment lorsqu'il est question que le conseil municipal s'immisce dans les affaires démocratiques relevant des compétences des arrondissements. Elle rappelle à quel point le respect de l'autonomie et des choix exercés par les personnes élues en arrondissement demeure essentiel.

Le débat se poursuit avec des prises de parole du conseiller François Limoges et de la conseillère Véronique Fournier. Ils s'entendent sur les meilleures pratiques documentées à retenir et à sauvegarder comme piliers démocratiques, en appui à celles décrites par leur collègue, M. Demers-Dubé.

À leur tour, les membres de l'Administration, les conseillères Caroline Braun et Christine Black, et le conseiller Luis Miranda, mettent de l'avant, entre autres, l'importance de protéger les choix démocratiques exprimés par la population, au niveau local, en arrondissement.

À 21 h 22, la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, demande à la présidente du conseil que M. Miranda axe son intervention sur la motion à l'étude. La présidente en prend acte et clôt le débat.

Après l'intervention de M. Miranda, le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle acquiesce aux propos des membres de l'Administration et présente des exemples vécus dans son arrondissement.

À 21 h 30,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

de poursuivre les travaux jusqu'à la conclusion de cette motion.

La proposition est agréée.

Le leader adjoint de la majorité, Alexandre Devaux-Guizani, ajoute sa voix et son témoignage à ceux de ses collègues de l'Administration.

L'auteur de la motion, Olivier Demers-Dubé, conclut sa présentation en affirmant qu'il aurait souhaité être approché au préalable par l'Administration pour discuter du contenu de la motion, avant le conseil municipal de ce jour.

Le débat reprend avec les interventions des membres suivants, dans l'ordre : les conseillères Émilie Brière, Stephanie Valenzuela, Sarah V. Doyon, Julie-Pascale Provost et le conseiller Dimitrios (Jim) Beis.

Ces prises de parole portées d'une part par les membres de l'Opposition officielle et, d'autre part, par les membres de l'Administration, défendent respectivement les points de vue des deux formations politiques.

Aussi, durant ces interventions, la présidente du conseil demande à la conseillère Julie-Pascale Provost de retirer le mot *faux* de ses propos. Mme Provost le remplace par *inexact* et la présidente la remercie.

Pour clore le débat, la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, soutient que cette motion prête des intentions au détriment des faits. Elle suggère qu'elle soit retirée et travaillée de concert avec tous les membres du conseil, et ce, afin de renforcer la démocratie à Montréal.

À 21 h 55,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la motion 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauté, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Valenzuela, Beis, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Thérout-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (36)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 36

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU
en conséquence.

65.02

À 22 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous le 19 octobre 2026 pour la prochaine assemblée du conseil municipal.

Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE